

**RECOURS AU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE PAR
LES IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE DES
TRAVAILLEURS QUALIFIÉS :**

**ÉCHEC OU TRANSITION DANS LE PROCESSUS
D'INTÉGRATION?**

FAITS SAILLANTS

**Gérard Pinsonneault et Chakib Benzakour
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

**Aline Lechaume et Pierre Lanctôt
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Comment citer ce rapport :

PINSONNEAULT, Gérard, Aline LECHAUME, Chakib BENZAKOUR et Pierre LANCTÔT (2010).

***Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration?*, Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, 45 p.**

Révision linguistique

Monique Biron

Tous les termes qui désignent des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN Version électronique : 978-2-550-58409-4

© Gouvernement du Québec — 2010

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

L'étude : contexte et démarche

- Le recours à l'aide sociale par la population immigrante récente est préoccupant, tant pour les instances gouvernementales que pour la société d'accueil dans son ensemble. Cette préoccupation est d'autant plus vive lorsqu'il s'agit d'immigrants et d'immigrantes de la catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnés en fonction de caractéristiques susceptibles de faciliter leur intégration rapide et harmonieuse au marché du travail.
- Ces dernières années, l'accroissement très significatif des admissions d'immigrants de cette catégorie au Québec s'est accompagné d'une augmentation du nombre d'entre eux qui ont eu recours à l'aide sociale. Ce phénomène est particulièrement important parmi ceux et celles qui proviennent de certains pays.
- Les autorités des deux principaux ministères concernés, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ont donc convenu d'examiner ce phénomène plus en détail, à l'aide des données mensuelles disponibles de part et d'autre, pour la période s'étendant de 1996 à 2005. Plus précisément, l'étude a porté sur le recours à l'aide sociale, entre janvier 1996 et décembre 2005, des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés sélectionnés et admis au Québec entre janvier 1996 et décembre 2004. La cohorte admise en 2005 a été exclue en raison de la trop courte période observable (moins de 12 mois).
- Les aspects suivants ont été examinés : l'ampleur du phénomène (absolue et relative), sa précocité (temps écoulé entre l'admission au pays et la première occurrence), sa persistance (durée du recours), ses particularités (en comparaison avec un groupe témoin de natifs) et sa complémentarité (avec d'autres programmes de soutien à l'établissement).

Les résultats

- Les principaux résultats démontrent que :
 - Globalement, le nombre total d'immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui ont eu recours à l'aide sociale a augmenté fortement durant la période d'observation (sauf en 1997 et en 2003), passant de 1 885 prestataires pour la cohorte admise en 1996 à 5 331 pour la cohorte admise en 2004, soit une hausse de 183 %. Cette hausse est toutefois moins que proportionnelle à la hausse des volumes d'admissions pendant la même période, lesquels sont passés de 4 006 personnes en 1996 à 15 055 en 2004, soit une augmentation totale de 276 %.

- Les immigrants de cette catégorie qui ont recours à l'aide sociale le font généralement assez tôt après leur admission, soit avant la fin de leur sixième mois de résidence. Ceux qui ne l'ont pas encore fait à ce moment sont peu susceptibles de le faire par la suite.
- Les immigrants de certains pays ont recours à l'aide sociale dans une très forte proportion : par exemple, 80 % des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés nés en Algérie ont eu recours à l'aide sociale au moins une fois avant la fin de leur première année de résidence au Québec. Des taux très élevés, de plus de 60 % avant la fin de la première année, sont également observés chez les natifs du Maroc et de la Roumanie.
- Les immigrants de la population à l'étude admis au pays en 2001 et 2002 ont eu recours à l'aide sociale plus hâtivement et plus massivement que ceux admis au cours des années précédentes ou suivantes : 30 % d'entre eux avaient déjà eu recours à l'aide sociale avant la fin de leur quatrième mois de résidence. Ce phénomène peut être lié à l'éclatement de la bulle technologique survenu peu après l'arrivée de l'an 2000, ainsi qu'aux retombées des attentats du 11 septembre 2001.
- Au regard du rythme de sortie de l'aide, contrairement à ce qu'on a observé au regard de l'entrée, on constate des différences bien moindres entre cohortes et d'un pays d'origine à l'autre : après douze mois du début d'un premier recours à l'aide, 50 % des prestataires immigrants de la population à l'étude sont parvenus à s'en affranchir. Après trois ans, c'est 75 % des immigrants prestataires qui ont cessé de recevoir de l'aide sociale. C'est chez les prestataires nés en France et en Roumanie que le rythme de sortie de l'aide sociale est le plus rapide.
- Le recours à l'aide sociale au fil du temps varie également en fonction du pays de naissance et de la cohorte d'arrivée : les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis entre 2001 et 2004, ainsi que ceux qui viennent d'Algérie, du Maroc et de la Roumanie affichent les résultats les moins favorables.
- Si l'on compare les immigrants et les natifs qui ont eu recours pour une première fois à l'aide sociale entre 1996 et 2004, on constate d'abord quelques différences quant au rythme de sortie de l'aide : au début, les natifs sont proportionnellement plus nombreux à sortir de l'aide que les immigrants, mais au-delà de dix mois, l'écart s'inverse en faveur de ces derniers. Les immigrants prestataires nés au Maroc et en Algérie mettent plus de temps que ceux de France et de Roumanie pour rattraper le rythme de sortie des natifs, mais au-delà du dix-huitième mois, c'est chose faite.

- De toute évidence, parmi les prestataires de l'aide sociale, les immigrants de la population à l'étude constituent une population très différente de celle des prestataires natifs. Les facteurs susceptibles d'expliquer leur entrée à l'aide sociale ne sont pas les mêmes, non plus que leur comportement général. Contrairement aux natifs, leur niveau élevé de scolarité ne les met pas à l'abri de l'aide sociale. Leur pays de naissance, la période de leur arrivée au pays (avant ou après 2001) et le fait de maîtriser déjà le français pourraient jouer un rôle important, non seulement quant à la durée de leur première présence à l'aide, mais également quant au fait même de devenir ou non prestataire de l'aide sociale.
- Une fois sortis de l'aide sociale, les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés n'y reviennent généralement pas : le premier séjour à l'aide sociale est, dans la grande majorité des cas, un épisode unique dans le processus d'intégration de ces immigrants.
- On constate une relation inversement proportionnelle entre les taux de recours à l'aide sociale, par pays de naissance, et les taux correspondants de recours aux programmes de francisation. Les immigrants proportionnellement les plus nombreux à l'aide sociale sont ceux qui s'inscrivent le moins aux cours de français et vice versa. Seuls les immigrants nés en France font exception : ils ne recourent ni à l'un ni à l'autre des deux programmes.
- Si l'on ajoute aux taux de recours à l'aide sociale, les taux de recours aux programmes de francisation, lesquels offrent également un soutien financier, les écarts constatés entre les immigrants des divers pays s'estompent très largement. Seuls les immigrants de France, d'Haïti et du Liban se démarquent par de faibles taux consolidés de recours au soutien financier de l'État (7 %, 21 % et 26 % respectivement). Les immigrants de tous les autres pays affichent des taux consolidés allant de 46 % (Tunisie) à 93 % (Ukraine).
- On peut donc conclure à une certaine complémentarité entre les deux programmes (aide sociale et francisation). L'aide sociale tiendrait fréquemment lieu d'aide au premier établissement pour les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui parlent déjà le français. Pour ceux qui ne le parlent pas, les programmes de francisation, qui comportent un volet d'assistance financière, tiendraient lieu de cette forme d'aide. C'est un résultat inattendu de l'étude.



**RECOURS AU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE PAR
LES IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE DES
TRAVAILLEURS QUALIFIÉS :**

**ÉCHEC OU TRANSITION DANS LE PROCESSUS
D'INTÉGRATION?**

**Gérard Pinsonneault et Chakib Benzakour
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

**Aline Lechaume et Pierre Lanctôt
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**



Comment citer ce rapport :

PINSONNEAULT, Gérard, Aline LECHAUME, Chakib BENZAKOUR et Pierre LANCTÔT (2010).

***Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration?*, Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, 46 p.**

Révision linguistique

Monique Biron

Tous les termes qui désignent des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN Version électronique : 978-2-550-58409-4

© Gouvernement du Québec — 2010

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LA POPULATION À L'ÉTUDE	8
2. LE RECOURS À L'AIDE SOCIALE : CROISSANCE DU NOMBRE DE PRESTATAIRES CHEZ LES IMMIGRANTS DE LA POPULATION À L'ÉTUDE	11
3. L'ENTRÉE À L'AIDE SOCIALE DE LA POPULATION À L'ÉTUDE : UN PHÉNOMÈNE GÉNÉRALEMENT HÂTIF	13
4. LA SORTIE DE L'AIDE SOCIALE : UN PROCESSUS TRÈS SEMBLABLE POUR TOUS LES PRESTATAIRES IMMIGRANTS.....	16
5. LA PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE AU FIL DU TEMPS : DES DIFFÉRENCES PLUS MARQUÉES.....	18
6. COMPARAISON DES PRESTATAIRES IMMIGRANTS AVEC DES PRESTATAIRES NATIFS	20
6.1 LA SORTIE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE D'AIDE SOCIALE : PRESTATAIRES NATIFS ET PRESTATAIRES IMMIGRANTS.....	21
6.2 PRÉSENCE, AU FIL DU TEMPS, DES PRESTATAIRES NATIFS ET DES PRESTATAIRES IMMIGRANTS.....	23
7. ANALYSE COMPARATIVE DES DEUX GROUPES DE PRESTATAIRES	24
7.1 RÉPARTITION COMPARÉE DES DEUX POPULATIONS DE PRESTATAIRES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DISPONIBLES.....	24
7.2 PRÉDICTEURS DE DURÉE : EFFETS COMPARÉS DES DIFFÉRENTES VARIABLES CHEZ LES PRESTATAIRES NATIFS ET CHEZ LES PRESTATAIRES IMMIGRANTS (TABLEAU 9 A).....	26
7.3 PRÉDICTEURS DE DURÉE : EFFETS COMPARÉS DES DIFFÉRENTES VARIABLES CHEZ DEUX GROUPES DE PRESTATAIRES IMMIGRANTS (TABLEAU 9 B).....	29
8. DES CONSTATS QUI APPELLENT UNE MISE EN CONTEXTE PLUS LARGE.....	30
9. COMPARAISON ENTRE LE RECOURS À L'AIDE SOCIALE ET LE RECOURS AUX PROGRAMMES DE FRANCISATION SELON LE PAYS DE NAISSANCE.....	33
CONCLUSION	37
ANNEXE : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	43

Introduction

Le recours à l'aide sociale¹ par la population immigrante préoccupe, pour différentes raisons, les autorités gouvernementales depuis très longtemps, comme en témoignent plusieurs exemples

- Déjà dans l'Entente Couture-Cullen, conclue en 1978, une clause prévoyait qu'en devenant responsable de la sélection des immigrants dits indépendants², le Québec rendait désormais ces derniers admissibles à l'aide sociale dès leur arrivée au pays, s'il advenait qu'ils se trouvent financièrement démunis. Auparavant, ils étaient, pendant la première année de leur résidence, admissibles à un programme fédéral d'aide financière à l'établissement. Depuis l'Accord Canada-Québec de 1991, par ailleurs, tous les programmes de soutien à l'intégration, pour les immigrants de toutes les catégories, relèvent de la responsabilité du Québec.
- Dans les dispositions réglementaires relatives à l'admission des immigrants de la catégorie du regroupement familial, il est prévu que les garants doivent s'engager à rembourser le gouvernement, si les personnes dont ils ont parrainé l'admission deviennent prestataires de l'aide sociale. Des modalités particulières sont en outre prévues à l'endroit de ceux que l'on appelle les « garants défaillants ».
- Parmi les statistiques relatives à l'aide sociale, qui sont diffusées régulièrement par le ministère québécois responsable de ce programme (le MESS), certaines données portent précisément sur les personnes nées à l'étranger.
- Au début des années 1990, le fichier des prestataires de l'aide sociale a été modifié de manière à pouvoir y inscrire un certain nombre de renseignements sur la situation des personnes nées à l'étranger : statut ou catégorie d'immigration, date d'admission au Canada, pays de naissance.

Ce phénomène préoccupe également la société d'accueil dans son ensemble, comme en témoignent parfois les médias lorsque les chiffres du MESS à cet égard sont publiés ou mis à jour.

Cette préoccupation est particulièrement vive lorsqu'il s'agit d'immigrants de la composante économique, sélectionnés dans le cadre de programmes dont l'objectif formel est d'optimiser les retombées économiques favorables de

¹ Au cours des dernières années, l'aide financière accordée par l'État aux personnes démunies a changé d'appellation à quelques reprises : aide sociale, assistance-emploi, aide de dernier recours. Dans la langue courante, l'expression « aide sociale » est la plus usuelle et la plus aisément comprise par le plus grand nombre. C'est cette appellation que nous avons retenue dans le présent document.

² Appellation utilisée à l'époque pour désigner essentiellement ceux qui font maintenant partie de la composante économique.

l'immigration et dont les modalités de sélection sont conçues pour favoriser une insertion rapide et réussie. Précisons que la composante économique du mouvement d'immigration permanente comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires (entrepreneurs, travailleurs autonomes et investisseurs) et les aides familiales résidentes. Rappelons aussi que les conjoints et les personnes à charge se voient attribuer la même catégorie que les requérants principaux.

Or, dans les premières années du 21^e siècle, le Québec a décidé, pour diverses raisons (démographiques, économiques, linguistiques et même géostratégiques³) de hausser substantiellement ses volumes d'immigration : le nombre d'admissions est passé d'un peu plus de 29 000 en 1999 à près de 45 000 en 2006. Comme la marge de manœuvre du Québec en matière de sélection porte essentiellement sur la composante économique, en particulier sur la catégorie des travailleurs qualifiés⁴, c'est cette dernière qui a connu la plus forte augmentation. En 1999, quelque 9 800 d'entre eux ont été admis, comparativement à plus de 23 400 en 2006. Il s'agit d'une augmentation de près de 140 % pour cette composante, comparativement à une hausse de moins de 13 % pour les autres composantes confondues (regroupement familial, réfugiés et cas humanitaires, gens d'affaires, autres). Les répercussions de la hausse des admissions sur le nombre de prestataires de l'aide sociale concernent donc, au premier chef, les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés. C'est dans ce contexte que l'exigence relative à la présomption d'avoirs liquides a été mise en œuvre en décembre 2004⁵.

En effet, devant le nombre grandissant de nouveaux immigrants qui, de plus en plus rapidement après leur arrivée au pays, devenaient prestataires de l'aide sociale au cours des années qui ont suivi l'an 2000, une modification a été apportée aux règles régissant l'aide sociale pour les nouveaux arrivants : les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés admis depuis décembre 2004 sont désormais soumis à la « présomption d'avoirs liquides ». Cela signifie qu'ils sont réputés posséder une somme suffisante pour assumer eux-mêmes leur subsistance pendant les trois premiers mois de leur résidence au Québec.

Parallèlement à la mise en place de cette mesure, des discussions ont eu lieu entre les deux ministères concernés, le MICC et le MESS, afin de convenir d'une façon d'analyser le phénomène plus en profondeur. Pour ce faire, une entente⁶,

³ Pour ralentir la baisse du poids démographique (et donc politique) du Québec au sein du Canada.

⁴ Il s'agit d'une catégorisation réglementaire. Comme pour toutes les catégories d'immigration, celle qui est attribuée au requérant principal s'étend, le cas échéant, à son conjoint et à ses enfants à charge, sans égard à leurs caractéristiques propres, si ces derniers sont inclus dans sa demande d'immigration.

⁵ Article 130 du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* (L.R.Q., c. A-13.1.1, r.1).

⁶ *Protocole d'entente relatif à la communication de renseignements anonymisés portant sur le recours à l'assistance-emploi des personnes nées à l'extérieur du Canada, entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005.*

avalisée par la Commission d'accès à l'information, a été conclue afin de permettre au MESS de transmettre au MICC un fichier de microdonnées anonymisées sur toutes les personnes nées à l'étranger ayant été prestataires de l'aide sociale entre 1996 et 2005. Ce fichier a été transmis au MICC en mai 2006 et, par la suite, un projet a été préparé en vue d'une analyse menée conjointement par les directions de recherche et d'analyse prospective des deux ministères, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

C'est la première fois que le phénomène du recours des nouveaux arrivants à l'aide sociale peut être analysé de manière aussi détaillée. Par le passé, outre une tentative décevante, dans les années 1990, de jumeler les données nominatives des deux fichiers (immigration et aide sociale), les travaux effectués sur cette problématique étaient basés sur des tableaux croisés qui limitaient beaucoup le potentiel d'analyse.

Cette fois, grâce au niveau de détail disponible sur une période de temps substantielle (9 cohortes annuelles et jusqu'à 10 années de résidence)⁷ et grâce aussi à la mise en commun des expertises des deux équipes de recherche, différentes questions peuvent être abordées et des réponses satisfaisantes peuvent être apportées. Essentiellement, il s'agit :

- De l'ampleur du phénomène, en absolu et au regard de la croissance du mouvement des admissions et de ses composantes (provenances) : dans quelle proportion les nouveaux arrivants de la catégorie des travailleurs qualifiés recourent-ils à l'aide sociale?
- De son caractère hâtif : dans quelle mesure ces nouveaux arrivants ont-ils recours à l'aide sociale très tôt après leur admission à titre de résidents permanents?
- De sa persistance : ces nouveaux arrivants qui recourent à l'aide sociale demeurent-ils prestataires de cette aide pendant une longue période? Y recourent-ils plus d'une fois? La proportion d'entre eux qui demeurent prestataires reste-t-elle élevée longtemps après leur arrivée?
- De ses particularités : peut-on comparer le comportement de ces prestataires immigrants au regard de l'aide sociale avec celui des prestataires natifs? En quoi les deux populations se distinguent-elles? Quels sont les facteurs qui influent davantage sur leur comportement respectif au regard de leur présence à l'aide sociale?

⁷ Les données utilisées comportent malgré tout un certain nombre de lacunes et ne permettent pas de témoigner de façon absolument exacte du phénomène. On trouvera en annexe un document de nature méthodologique sur les données utilisées, sur leurs limites et sur les moyens auxquels nous avons eu recours pour en optimiser le potentiel explicatif.

- De sa complémentarité : peut-on mettre en parallèle le recours à l'aide sociale avec le recours à d'autres programmes qui visent à faciliter le premier établissement et qui comportent un volet d'assistance financière?

C'est à ces questions que nous tenterons de répondre. Dans un premier temps, toutefois, nous présenterons les caractéristiques de la population à l'étude ainsi que les particularités les plus importantes des données analysées.

1. La population à l'étude

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le recours des nouveaux arrivants à l'aide sociale est plus préoccupant lorsque ces derniers sont des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés, lesquels sont sélectionnés en fonction de caractéristiques susceptibles de favoriser une insertion professionnelle rapide et réussie. Pour cette raison, la population cible du présent rapport sera constituée exclusivement des immigrants de cette catégorie, requérants principaux et conjoints seulement⁸. Il s'agit d'immigrants admis au Québec entre 1996 et 2004 et qui y étaient toujours présents en janvier 2006. Ils forment une population de 79 916 personnes, soit près de 84 % des 95 276 immigrants (requérants principaux et conjoints) admis initialement dans cette catégorie⁹. C'est le comportement de ces quelque 80 000 personnes que nous étudierons, relativement à leur recours à l'aide sociale entre 1996 et 2005.

Afin de faciliter la lecture, sauf lorsque le contexte l'exigera, nous utiliserons, pour désigner la population cible de la présente étude (les requérants principaux et les conjoints de la catégorie des travailleurs qualifiés admis au Québec entre 1996 et 2004 et toujours présents en janvier 2006) les expressions « immigrants », « immigrants de la population cible », « immigrants de la population à l'étude » ou encore, le cas échéant, « prestataires immigrants ».

On trouvera, aux tableaux 1 et 2, le détail des caractéristiques de la population à l'étude.

Cette population se répartit comme suit : 16,5 % (13 174) ont été admis au Québec pendant le premier tiers de la période (entre 1996 et 1998), 31,3 % (25 031) pendant le deuxième tiers (entre 1999 et 2001) et 52,3 % (41 711) pendant le troisième tiers (entre 2002 et 2004).

Globalement, cette population est composée d'une faible majorité d'hommes (57 %), et compte 90 % de personnes qui sont dans la force de l'âge (25 à 44 ans). La plupart connaissent le français (81 %) et beaucoup sont bilingues (49,2 %). Il s'agit d'une population très scolarisée (89 % possèdent un diplôme

⁸ Voir l'annexe sur les données et les méthodes pour plus de détails sur la définition de la population cible.

⁹ Voir la note précédente.

de niveau postsecondaire). D'une cohorte triennale à l'autre, ces proportions varient peu.

Tableau 1								
Profil des immigrants de la population cible								
selon la période d'admission								
	<i>Période d'admission</i>							
<i>Sexe</i>	<i>1996-2004</i>		<i>1996-1998</i>		<i>1999-2001</i>		<i>2002-2004</i>	
Total	79 916	100,0 %	13 174	100,0 %	25 031	100,0 %	41 711	100,0 %
Femmes	34 398	43,0 %	5 828	44,2 %	10 546	42,1 %	18 024	43,2 %
Hommes	45 518	57,0 %	7 346	55,8 %	14 485	57,9 %	23 687	56,8 %
<i>Connaissances linguistiques</i>	<i>1996-2004</i>		<i>1996-1998</i>		<i>1999-2001</i>		<i>2002-2004</i>	
Total	79 916	100,0 %	13 174	100,0 %	25 031	100,0 %	41 711	100,0 %
Français seulement	25 460	31,9 %	5 455	41,4 %	9 268	37,0 %	10 737	25,7 %
Français et anglais	39 292	49,2 %	4 777	36,3 %	11 311	45,2 %	23 204	55,6 %
Connaissant le français	64 752	81,0 %	10 232	77,7 %	20 579	82,2 %	33 941	81,4 %
Anglais seulement	8 276	10,4 %	1 721	13,1 %	2 726	10,9 %	3 829	9,2 %
Ni français ni anglais	6 888	8,6 %	1 221	9,3 %	1 726	6,9 %	3 941	9,4 %
<i>Âge à l'admission</i>	<i>1996-2004</i>		<i>1996-1998</i>		<i>1999-2001</i>		<i>2002-2004</i>	
Total	79 916	100,0 %	13 174	100,0 %	25 031	100,0 %	41 711	100,0 %
24 ans et moins	3 006	3,8 %	659	5,0 %	875	3,5 %	1 472	3,5 %
25 à 34 ans	49 384	61,8 %	7 266	55,2 %	16 296	65,1 %	25 822	61,9 %
35 à 44 ans	22 756	28,5 %	4 043	30,7 %	6 436	25,7 %	12 277	29,4 %
45 ans et +	4 718	5,9 %	1 206	9,2 %	1 412	5,6 %	2 100	5,0 %
indéterminé	52	0,1 %	-	0,0 %	12	0,0 %	40	0,1 %
<i>Diplôme</i>	<i>1996-2004</i>		<i>1996-1998</i>		<i>1999-2001</i>		<i>2002-2004</i>	
Total	79 916	100,0 %	13 174	100,0 %	25 031	100,0 %	41 711	100,0 %
Études primaires ou secondaires	8 303	10,4 %	2 488	18,9 %	2 563	10,2 %	3 249	7,8 %
Diplôme postsecondaire	71 184	89,1 %	10 637	80,7 %	22 288	89,0 %	38 261	91,7 %
Collégial	24 407	30,5 %	4 398	33,4 %	8 379	33,5 %	11 631	27,9 %
Diplôme universitaire	46 777	58,5 %	6 239	47,4 %	13 909	55,6 %	26 630	63,8 %
Baccalauréat	31 904	39,9 %	4 066	30,9 %	8 945	35,7 %	18 894	45,3 %
Maîtrise	11 013	13,8 %	1 293	9,8 %	3 498	14,0 %	6 224	14,9 %
Doctorat	3 860	4,8 %	881	6,7 %	1 466	5,9 %	1 513	3,6 %
indéterminé	429	0,5 %	48	0,4 %	180	0,7 %	201	0,5 %

Tableau 2								
Répartition des immigrants de la population cible par pays de naissance selon la période d'admission								
Pays de naissance	Période d'admission							
	1996-2004		1996-1998		1999-2001		2002-2004	
Total	79 916	100,0 %	13 174	100,0 %	25 031	100,0 %	41 711	100,0 %
France	12 870	16,1 %	3 239	24,6 %	4 978	19,9 %	4 653	11,2 %
Maroc	10 938	13,7 %	829	6,3 %	4 061	16,2 %	6 048	14,5 %
Algérie	10 640	13,3 %	1 842	14,0 %	3 532	14,1 %	5 266	12,6 %
Roumanie	7 969	10,0 %	945	7,2 %	1 869	7,5 %	5 155	12,4 %
Chine	6 185	7,7 %	528	4,0 %	1 518	6,1 %	4 139	9,9 %
Liban	2 783	3,5 %	436	3,3 %	791	3,2 %	1 556	3,7 %
Haïti	2 573	3,2 %	185	1,4 %	862	3,4 %	1 526	3,7 %
Tunisie	2 043	2,6 %	188	1,4 %	789	3,2 %	1 066	2,6 %
Bulgarie	1 852	2,3 %	159	1,2 %	358	1,4 %	1 335	3,2 %
Féd. Russie	1 613	2,0 %	523	4,0 %	488	1,9 %	602	1,4 %
Mexique	1 143	1,4 %	138	1,0 %	347	1,4 %	658	1,6 %
Colombie	910	1,1 %	65	0,5 %	195	0,8 %	650	1,6 %
Argentine	948	1,2 %	43	0,3 %	86	0,3 %	819	2,0 %
Ukraine	932	1,2 %	258	2,0 %	257	1,0 %	417	1,0 %
Syrie	586	0,7 %	150	1,1 %	160	0,6 %	276	0,7 %
Autres pays	15 931	19,9 %	3 646	27,7 %	4 740	18,9 %	7 545	18,1 %

La répartition par provenance, quant à elle, a davantage changé avec le temps. Si le nombre de personnes nées en France est toujours élevé pendant la dernière période triennale (4 653, comparativement à 4 978 pendant la deuxième et à 3 239 pendant la première), son importance relative est beaucoup plus faible, soit 11,2 % entre 2002 et 2004, comparativement à 24,6 % entre 1996 et 1998. Les pays de provenance dont la croissance a été la plus forte sont le Maroc, l'Algérie, la Roumanie et la Chine. Entre la première et la troisième période, le nombre de travailleurs admis en provenance de ces quatre pays a pratiquement quintuplé, passant de 4 144 à 20 608, et leur poids relatif est passé de 31,5 % à 49,4 %.

On constate donc qu'entre 1996 et 2004, les admissions d'immigrants de la catégorie des travailleurs ont augmenté considérablement, que leur répartition par pays de provenance a changé substantiellement, mais que leurs autres caractéristiques, connaissances linguistiques, âge et scolarité, sont demeurées très comparables.

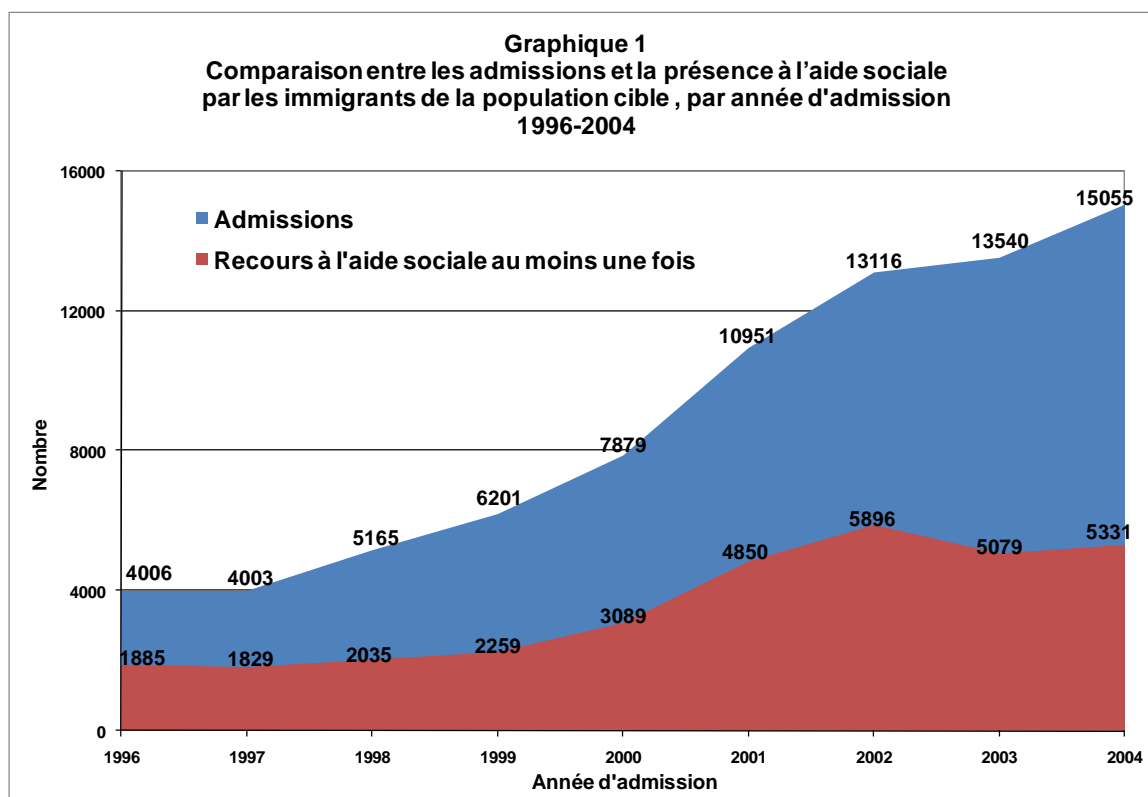
Nous examinerons maintenant le comportement de cette population relativement au recours à l'aide sociale, en mettant en parallèle les données provenant de deux fichiers, celui du MESS sur les immigrants prestataires de l'aide sociale et celui du MICC sur les immigrants présents au Québec.

2. Le recours à l'aide sociale : croissance du nombre de prestataires chez les immigrants de la population à l'étude

Si l'on ne considère que le volume des immigrants qui ont eu recours à l'aide sociale au moins une fois pendant la période étudiée, on constate d'abord une forte croissance des effectifs. Ainsi, on dénombre dans ce groupe 1 885 prestataires dont l'admission au Québec a eu lieu en 1996. Au cours des années subséquentes, le nombre de prestataires a augmenté constamment, sauf en 1997 et en 2003. Il est passé de 1 885 pour la cohorte de 1996 à 5 331 pour la cohorte de 2004, soit une augmentation de 183 %.

Toutefois, si l'on compare ces chiffres à ceux des admissions, la perspective change sensiblement. Comme on peut le constater en examinant les premières colonnes du tableau 3 et le graphique 1, proportionnellement, le recours à l'aide sociale par les immigrants de la population cible à l'étude n'a pas autant varié, d'une cohorte à l'autre, entre 1996 et 2004. Le taux global (recours au moins une fois pendant la période 1996-2005) a fluctué entre 35 % et 47 %. La croissance du nombre de prestataires de cette catégorie s'explique principalement par la croissance de sa population totale.

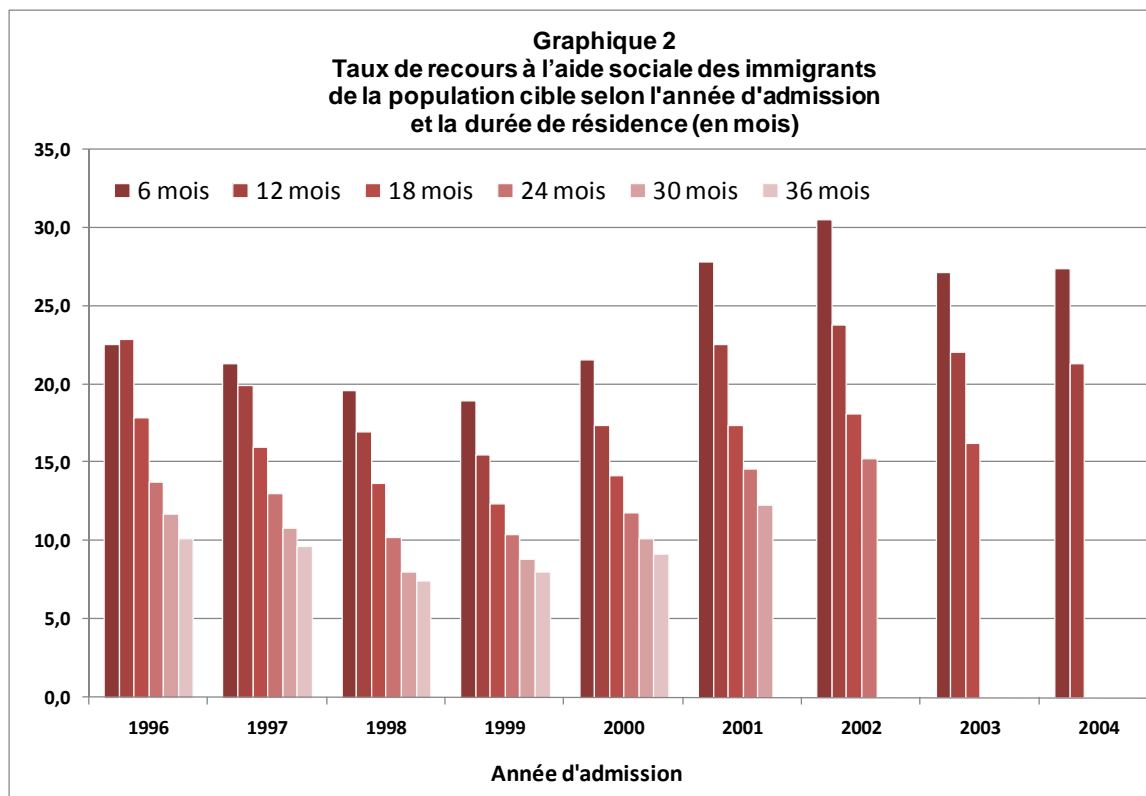
Années d'admission	Population cible		Ensemble des prestataires			N'étaient plus prestataires au 31 décembre 2005			Un seul recours et n'étaient plus prestataires au 31 décembre 2005			Temps écoulé entre le 1 ^{er} et le 2 ^e recours		
	Nombre (A)	Nombre (B)	Taux de recours (B/A) en %	Durée totale moyenne en mois	Durée moyenne du 1 ^{er} recours en mois	Nombre (C)	Proportion (C/B) en %	Durée moyenne en mois	Nombre (D)	Proportion (D/B) en %	Durée moyenne en mois	Nombre (E)	Proportion (E/B) en %	Nombre moyen de mois
1996-2004	79 916	32 253	40,4	16,9	13,7	25 138	77,9	13,6	19 259	59,7	11,6	8 160	25,3	11,5
1996	4 006	1 885	47,1	23,2	16,3	1 680	89,1	18,2	1 110	58,9	13,8	698	37,0	15,7
1997	4 003	1 829	45,7	22,0	15,2	1 609	88,0	17,4	1 097	60,0	13,1	644	35,2	17,0
1998	5 165	2 035	39,4	20,2	14,6	1 790	88,0	15,1	1 217	59,8	11,6	707	34,7	14,7
1999	6 201	2 259	36,4	19,8	14,5	1 965	87,0	15,8	1 360	60,2	13,1	769	34,0	14,6
2000	7 879	3 089	39,2	18,7	14,4	2 622	84,9	14,8	1 873	60,6	12,6	999	32,3	12,6
2001	10 951	4 850	44,3	18,2	14,4	4 053	83,6	14,7	2 937	60,6	12,8	1 518	31,3	10,9
2002	13 116	5 896	45,0	16,6	14,1	4 748	80,5	13,1	3 722	63,1	12,1	1 495	25,4	9,0
2003	13 540	5 079	37,5	14,5	13,3	3 714	73,1	11,0	3 209	63,2	10,6	850	16,7	6,6
2004	15 055	5 331	35,4	10,8	10,4	2 957	55,5	7,7	2 734	51,3	7,6	480	9,0	4,4
Pays de naissance														
Total	79 916	32 253	40,4	16,9	13,7	25 138	77,9	13,6	19 259	59,7	11,6	8 160	25,3	11,5
France	12 870	960	7,5	10,3	7,8	855	89,1	8,8	666	69,4	6,7	224	23,3	10,8
Maroc	10 938	7 568	69,2	16,9	13,2	5 519	72,9	13,1	4 035	53,3	11,0	2 265	29,9	12,5
Algérie	10 640	9 375	88,1	19,3	15,5	7 286	77,7	15,6	5 327	56,8	13,3	2 669	28,5	11,1
Roumanie	7 969	4 741	59,5	13,0	11,7	4 128	87,1	11,7	3 565	75,2	10,7	672	14,2	9,8
Chine	6 185	135	2,2	15,6	11,9	101	74,8	10,8	87	64,4	9,3	25	18,5	9,6
Liban	2 783	559	20,1	17,7	13,8	434	77,6	14,0	335	59,9	11,5	141	25,2	10,4
Haïti	2 573	547	21,3	11,7	10,2	461	84,3	10,0	367	67,1	8,8	113	20,7	10,4
Tunisie	2 043	929	45,5	14,6	10,4	721	77,6	11,0	530	57,1	8,9	293	31,5	12,5
Bulgarie	1 852	1 034	55,8	15,8	13,9	747	72,2	13,2	625	60,4	12,0	172	16,6	10,6
Féd. Russie	1 613	645	40,0	21,2	17,3	521	80,8	17,1	415	64,3	15,3	152	23,6	13,2
Mexique	1 143	266	23,3	15,3	12,6	216	81,2	13,3	159	59,8	10,5	73	27,4	10,0
Colombie	910	369	40,5	13,5	11,9	242	65,6	11,5	186	50,4	10,0	66	17,9	9,1
Argentine	948	199	21,0	10,7	9,0	153	76,9	7,8	129	64,8	5,9	32	16,1	5,0
Ukraine	932	442	47,4	19,5	15,9	318	71,9	15,1	242	54,8	13,2	108	24,4	13,8
Syrie	586	295	50,3	25,4	20,5	199	67,5	19,8	132	44,7	17,2	100	33,9	12,0
Autres pays	15 931	4 189	26,3	17,9	14,4	3 237	77,3	14,0	2 459	58,7	11,6	1 055	25,2	11,6



Il importe cependant d'examiner plus en détail le phénomène. La comparaison des taux globaux de recours des différentes cohortes n'offre qu'une vision imparfaite de la réalité : bien évidemment, dans l'absolu, il était plus probable que les immigrants des cohortes plus anciennes deviennent prestataires, pour la simple raison qu'ils sont présents au Québec depuis plus longtemps. Pour éliminer cet effet des durées de présence inégales, il suffit de comparer les taux de recours des différentes cohortes après des durées de résidence égales : par exemple, après 6 mois, 12 mois, 18 mois, etc. C'est ce que l'on peut observer dans le tableau 4 et dans le graphique 2. On constate ainsi que, mise à part la cohorte de 1996, le taux de recours atteint son maximum après 6 mois de résidence et qu'il diminue par la suite. On constate aussi que ce sont les cohortes de 2001 et de 2002 qui affichent le taux de recours le plus élevé après 6 mois de résidence : 27,8 % et 30,5 % respectivement. Nous reviendrons plus en détail, dans la section 5, sur le taux de recours au fil du temps.

Nous examinerons d'abord, dans les sections qui suivent, à l'aide de courbes de survie, à quel rythme les nouveaux arrivants s'inscrivent une première fois à l'aide sociale et à quel rythme ils en sortent. Nous verrons si le processus a évolué d'une cohorte à l'autre et s'il a varié selon le pays de provenance.

Tableau 4						
Taux de présence à l'aide sociale des immigrants de la population cible selon l'année d'admission et la durée de résidence (en mois)						
	6 mois	12 mois	18 mois	24 mois	30 mois	36 mois
	%	%	%	%	%	%
1996	22,6	22,8	17,9	13,8	11,7	10,1
1997	21,3	19,9	16,0	13,0	10,8	9,6
1998	19,6	17,0	13,6	10,2	8,0	7,5
1999	18,9	15,5	12,3	10,4	8,9	8,0
2000	21,6	17,4	14,1	11,8	10,1	9,1
2001	27,8	22,6	17,3	14,6	12,2	
2002	30,5	23,8	18,2	15,2		
2003	27,1	22,1	16,2			
2004	27,4	21,3				



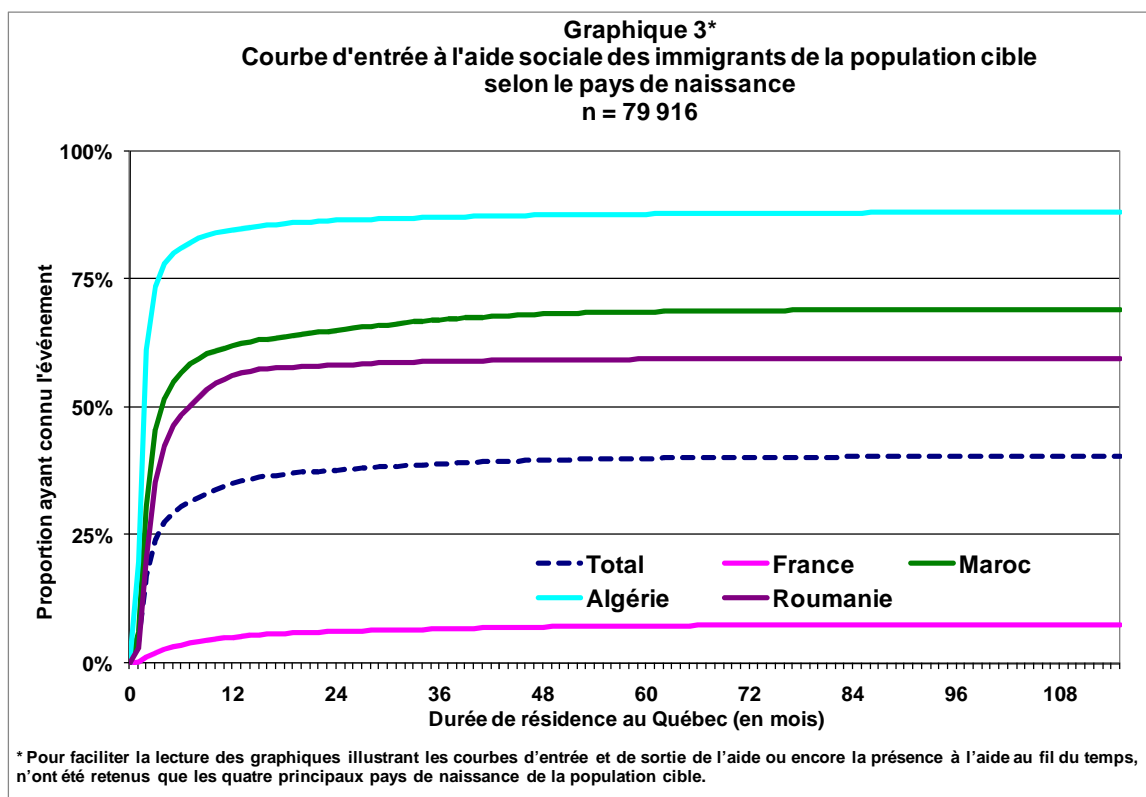
3. L'entrée à l'aide sociale de la population à l'étude : un phénomène généralement hâtif

Lorsqu'ils ont recours à l'aide sociale, les immigrants le font généralement tôt, peu après leur arrivée au pays. C'est ce que révèle le graphique 3¹⁰, qui illustre le processus d'entrée à l'aide selon la durée de résidence au Québec,

¹⁰ Ce type de graphique, appelé « courbe de survie », est utilisé ici pour illustrer le processus d'entrée et de sortie de l'aide sociale. Il fait l'objet d'une explication plus détaillée en annexe.

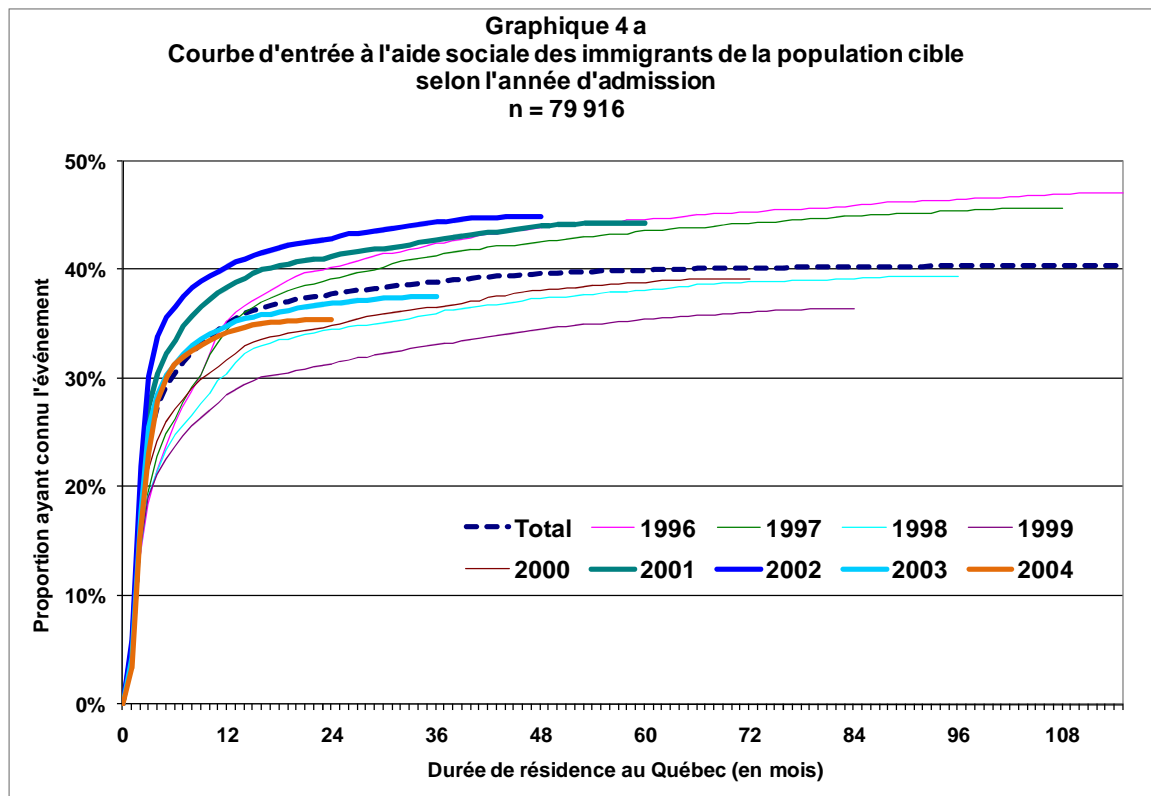
différenciée par pays de naissance : ceux qui recourent à l'aide le font dans les premiers mois qui suivent leur arrivée au pays, tandis que ceux qui ne l'ont pas encore fait au cours de leur première année de séjour sont peu susceptibles de le faire par la suite, et ce, quel que soit leur pays d'origine.

L'ampleur du recours à l'aide, toutefois, varie beaucoup en fonction du pays de naissance. Au cours de leur première année de résidence, 80 % des immigrants nés en Algérie se sont inscrits à l'aide sociale une première fois, tandis que chez les immigrants nés en France, cette proportion est de moins de 10 %.



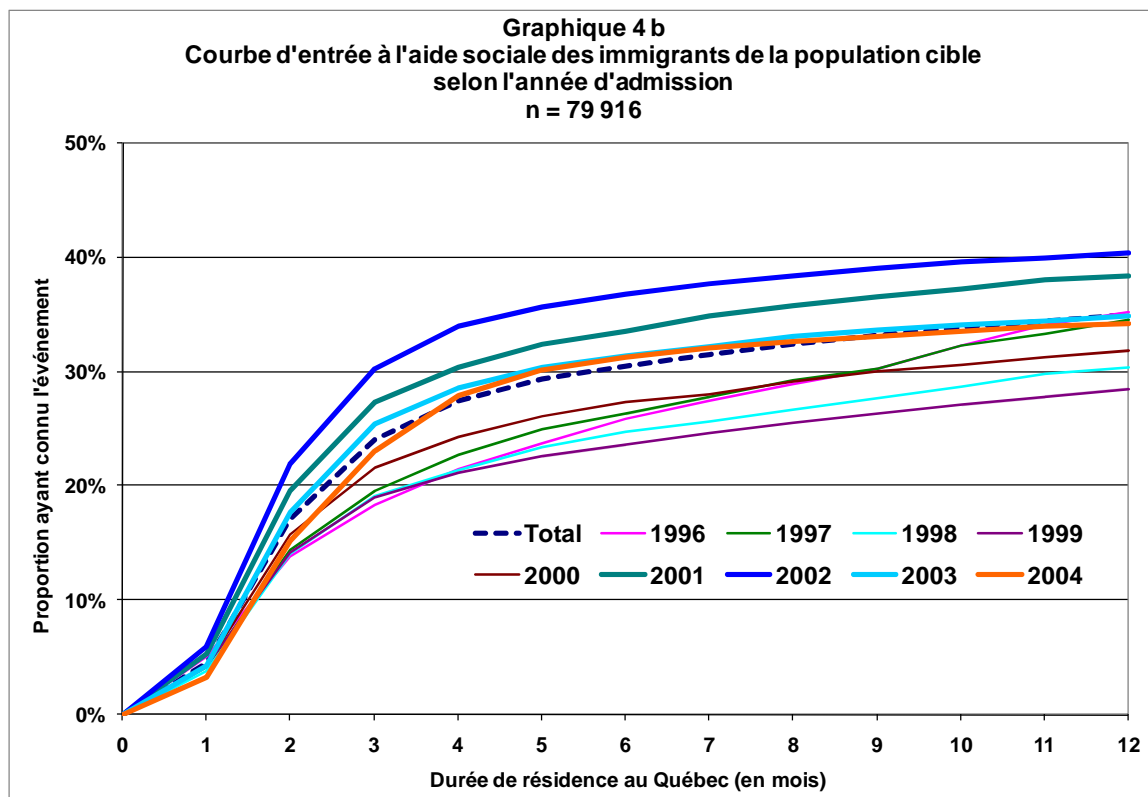
Les courbes d'entrée différenciées en fonction des cohortes d'admission (graphiques 4 a et 4 b) indiquent que le processus a varié à la fois en précocité et en ampleur. C'est parmi les cohortes de 2001 et de 2002 que le caractère hâtif du recours a été le plus aigu. En effet, après quatre mois de résidence, moins de 25 % des immigrants admis entre 1996 et 2000 ont eu recours à l'aide une première fois. Chez les immigrants admis en 2001 et 2002, cette proportion dépasse 30 %. Chez ceux des cohortes ultérieures, 2003 et 2004, cet aspect hâtif du recours est moins marqué. Il est possible que le comportement des cohortes de 2001 et de 2002 soit lié à des difficultés particulières sur le marché du travail (éclatement de la bulle technologique) pour des nouveaux arrivants

sensiblement plus nombreux¹¹ qu'au cours des années précédentes, provenant en majorité du Maghreb et de surcroît entrés au pays dans les mois qui ont suivi les attentats de septembre 2001¹². On constate en outre des différences sensibles dans l'ampleur du recours selon les cohortes : les immigrants des cohortes de 1996 et de 1997 ont un peu tardé à recourir à l'aide, mais à long terme, ils l'ont fait dans des proportions élevées, dépassant, à terme, les 45 %. C'est parmi les immigrants des cohortes de 1998, 1999 et 2000, que le recours a été le plus tardif et, à terme, le moins élevé. Les immigrants des cohortes de 2003 et de 2004 ont plutôt eu des comportements se situant à mi-chemin de ceux des deux groupes précédents, sur le plan tant de la précocité que de l'ampleur du recours à l'aide. Cette relative amélioration constatée pour les deux dernières cohortes observées pourrait être le résultat de la campagne d'information que le MICC a menée directement dans les pays d'origine, à partir de 2002, auprès des candidates et candidats acceptés, ainsi que de la mise en place de programmes et mesures d'aide à l'emploi visant à faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants par le MESS.



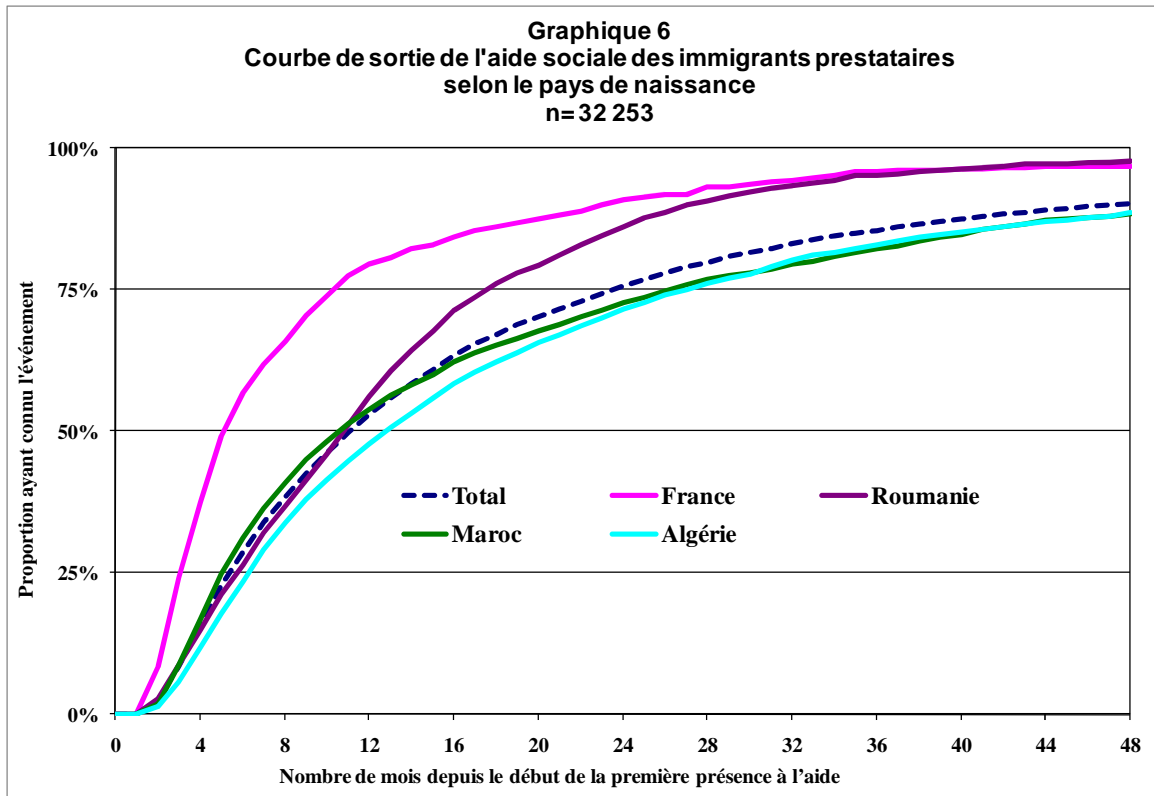
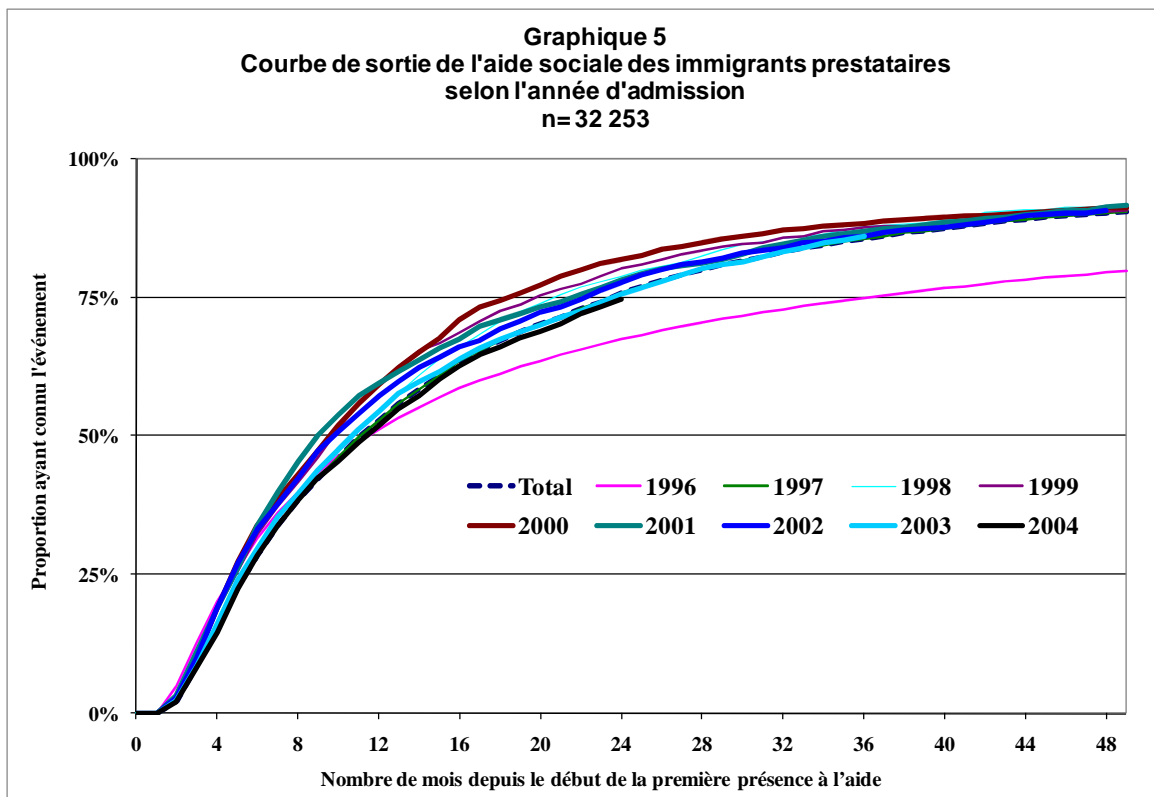
¹¹ Sur l'ensemble de la période observée, ce sont les années 2001 et 2002 qui ont connu la plus forte croissance des admissions de travailleurs qualifiés (voir graphique 1).

¹² Il est à noter également que le taux de chômage québécois, de 8,5 % en 2000, est passé à 8,8 % en 2001, à 8,6 % en 2002, et à 9,1 % en 2003, pour revenir à 8,5 % en 2004.



4. La sortie de l'aide sociale : un processus très semblable pour tous les prestataires immigrants

Les courbes de sortie de la première période d'aide, reproduites dans les graphiques 5 et 6, révèlent un comportement très semblable d'une cohorte à l'autre, et quelques différences d'un pays à l'autre. Après leur première entrée à l'aide sociale, au moins 50 % des prestataires immigrants, quels que soient leur cohorte d'arrivée ou leur pays de naissance, réussissent à s'en affranchir au cours des 12 mois qui suivent. La cohorte la plus ancienne, celle de 1996, se distingue légèrement des autres par un rythme de sortie plus faible après les douze premiers mois. Plus de 75 % des immigrants qui ont eu recours à l'aide une première fois ont réussi à en sortir avant trois ans. Les immigrants nés en France et en Roumanie sont ceux qui quittent l'aide le plus rapidement, mais la proportion des prestataires dont la durée de première présence à l'aide s'étend au-delà de 36 mois est relativement faible, quel que soit le pays de naissance.



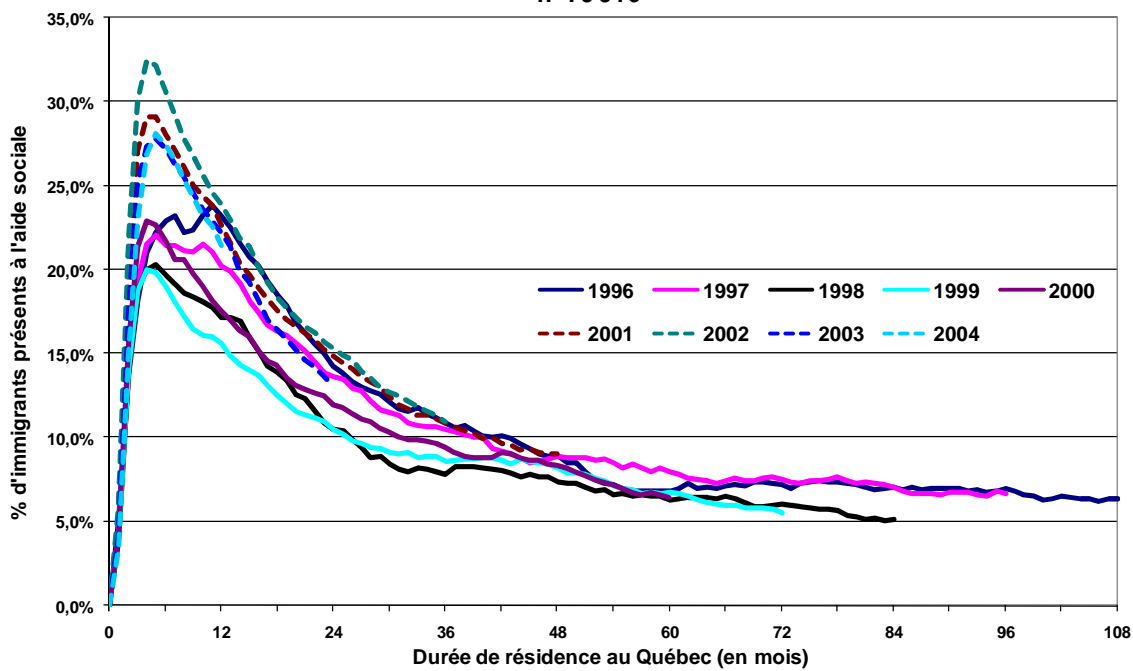
5. La présence à l'aide sociale au fil du temps : des différences plus marquées

Les séries chronologiques, présentées dans les graphiques 7 et 8, permettent d'illustrer le recours à l'aide au fil du temps¹³. Ces graphiques donnent une image plus nuancée du phénomène, car contrairement aux courbes de survie, qui ne tiennent compte que de la première période de recours à l'aide sociale, ces graphiques prennent en compte toutes les périodes de recours.

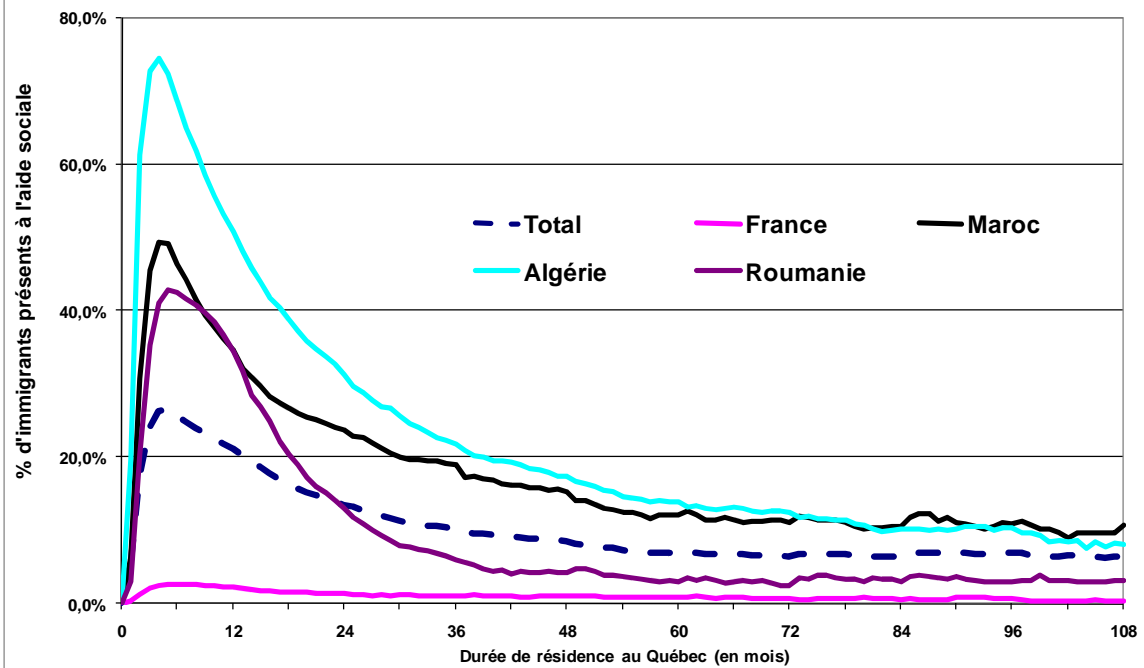
Les différences de comportement d'une cohorte à l'autre et d'un pays de naissance à l'autre, révélées précédemment par les courbes d'entrée, sont ici confirmées. Comme l'indique le graphique 7, les immigrants des cohortes les plus récentes, particulièrement ceux de 2001 et de 2002, ont été proportionnellement les plus nombreux à avoir recours à l'aide sociale, tout particulièrement pendant les 12 premiers mois suivant leur arrivée. Quant au graphique 8, il confirme des différences importantes dans le niveau de recours à l'aide, entre les immigrants des divers pays. Les immigrants nés en Algérie se démarquent par un taux de recours qui dépasse les 70 % entre les troisième et cinquième mois de résidence au Québec, et se maintient à plus de 30 % pendant les deux premières années. Les immigrants nés au Maroc affichent également un taux élevé, qui dépasse les 40 % pendant la majeure partie de la première année de résidence et qui tarde à diminuer en deçà de 20 % avant le milieu de la troisième année de résidence. Le taux de recours des immigrants roumains est lui aussi assez élevé au cours des 12 premiers mois de résidence, mais il diminue plus rapidement par la suite, pour se situer à moins de 10 % au bout de trois ans de résidence. Les immigrants français, quant à eux, ne recourent à l'aide sociale que dans une proportion très faible.

¹³ Ce type de graphique est décrit plus en détail en annexe.

Graphique 7
Taux mensuel de présence à l'aide sociale
des immigrants de la population cible, selon l'année d'admission
n=79 916



Graphique 8
Probabilité d'être prestataire au fil du temps selon le pays de naissance
des immigrants de la population cible
n=79 916



6. Comparaison des prestataires immigrants avec des prestataires natifs¹⁴

Il n'existe pas de groupe, dans la population native totale, qui soit facilement comparable à celui des immigrants de la population à l'étude, sur le plan des caractéristiques générales et de la problématique. Cependant, il existe une certaine comparabilité entre les immigrants de cette catégorie qui sont devenus prestataires de l'aide sociale une première fois entre 1996 et 2004 et les natifs qui sont aussi devenus prestataires une première fois pendant la même période (à l'exclusion des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi).

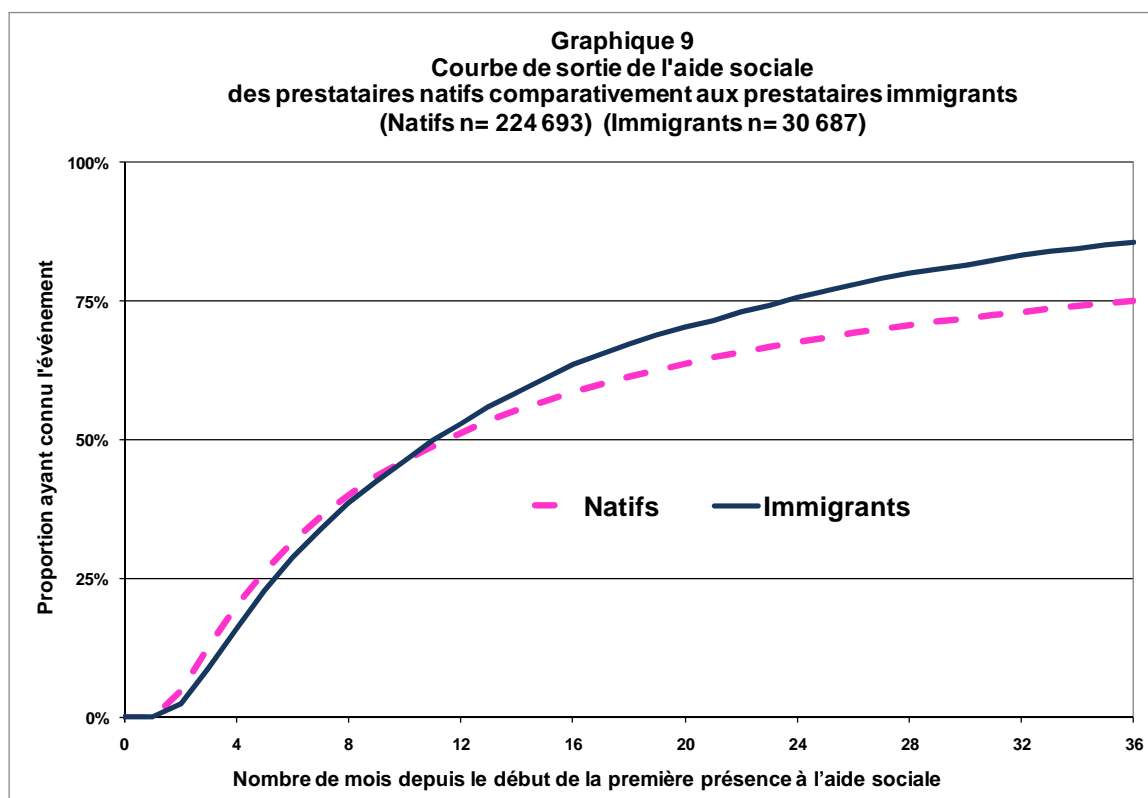
Relativement à la comparabilité de ces deux populations, nous nous emploierons, dans les sections suivantes, au moyen de différents outils statistiques, à :

- Comparer (dans la section 6), chez les populations en présence, le processus de sortie de la première période d'aide sociale et le phénomène de la présence à l'aide au fil du temps, globalement d'abord, puis en distinguant les prestataires immigrants selon le pays de naissance ou l'année d'admission. Nous verrons, dans les graphiques 9 à 12, quelles sont les différences entre les deux groupes de prestataires, relativement à ce comportement. Dans cette section, nous ne tiendrons pas compte des caractéristiques inhérentes aux deux populations qui permettraient d'expliquer ces différences.
- Comparer (dans la section 7.1) la composition des deux populations selon certaines variables utilisées pour définir les prestataires de l'aide sociale : type de ménage, groupes d'âge, sexe, année de première entrée à l'aide.
- Comparer (dans la section 7.2), parmi les variables disponibles et communes aux deux populations, celles qui permettent de prédire la durée de présence à l'aide au sein des deux populations respectives.
- Comparer (dans la section 7.3) les variables qui permettent de prédire la durée de présence parmi les prestataires immigrants, selon deux groupes de pays de provenance : ceux dont les immigrants ont davantage eu recours à l'aide sociale (Algérie, Maroc, Syrie, Bulgarie et Roumanie) et les autres.

Pour faciliter la lecture, nous appellerons « prestataires natifs » la population des natifs devenus prestataires une première fois entre 1996 et 2004.

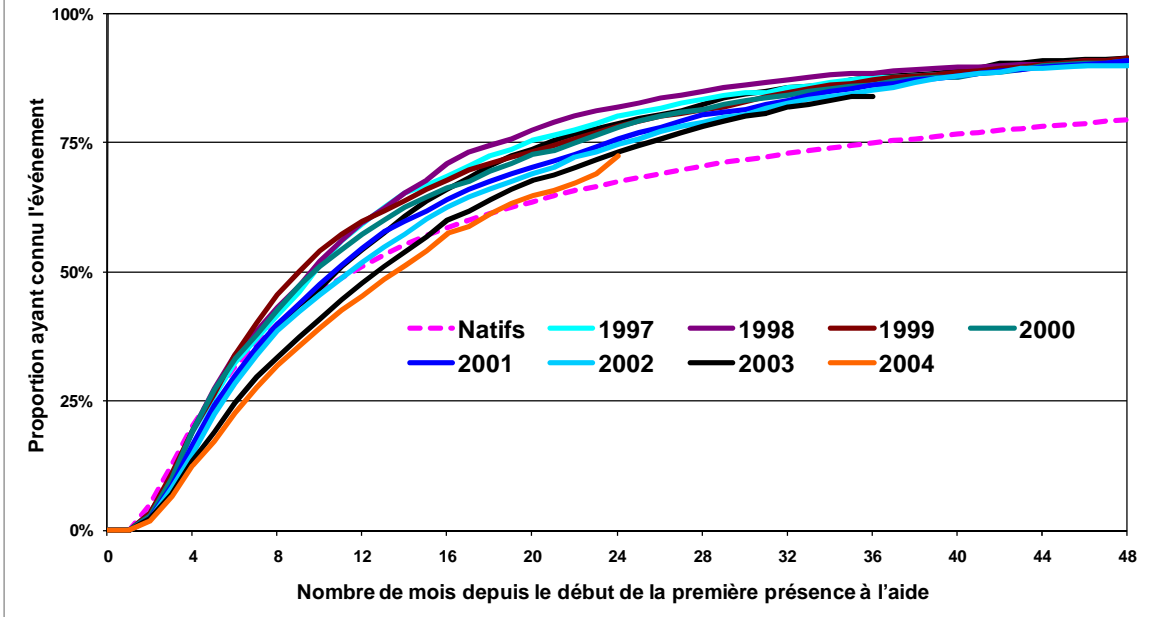
¹⁴ Personnes nées au Canada

6.1 La sortie de la première période d'aide sociale : prestataires natifs et prestataires immigrants

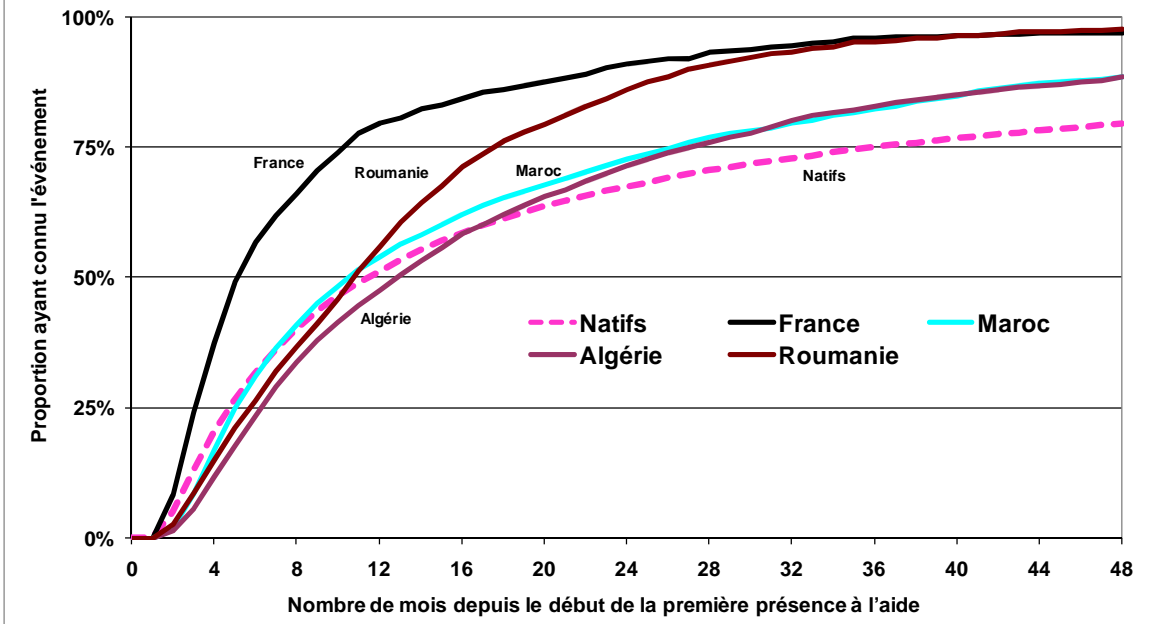


Le graphique 9 indique qu'au début, le rythme de sortie de la première présence à l'aide est légèrement plus rapide chez les prestataires natifs que chez les prestataires immigrants. Toutefois, l'écart s'inverse à partir du dixième mois, et ce sont les prestataires immigrants qui sont les plus nombreux à quitter l'aide sociale. Au bout de trois ans, 25 % des prestataires natifs voient leur période de première présence à l'aide se poursuivre, tandis que chez les prestataires immigrants, cette proportion est de moins de 20 %. On constate par ailleurs, au graphique 10, que les rythmes de sortie, d'une cohorte d'admission à l'autre, sont très semblables. Tout au plus constate-t-on un ralentissement du rythme chez les cohortes plus récentes (2003 à 2004). Au dix-huitième mois, toutes les cohortes ont rattrapé et dépassé les natifs pour ce qui est de la sortie de l'aide.

Graphique 10
Courbe de sortie de l'aide sociale
des prestataires natifs comparativement aux prestataires immigrants
selon l'année d'admission
(Natifs n= 224 693) (Immigrants n= 30 687)



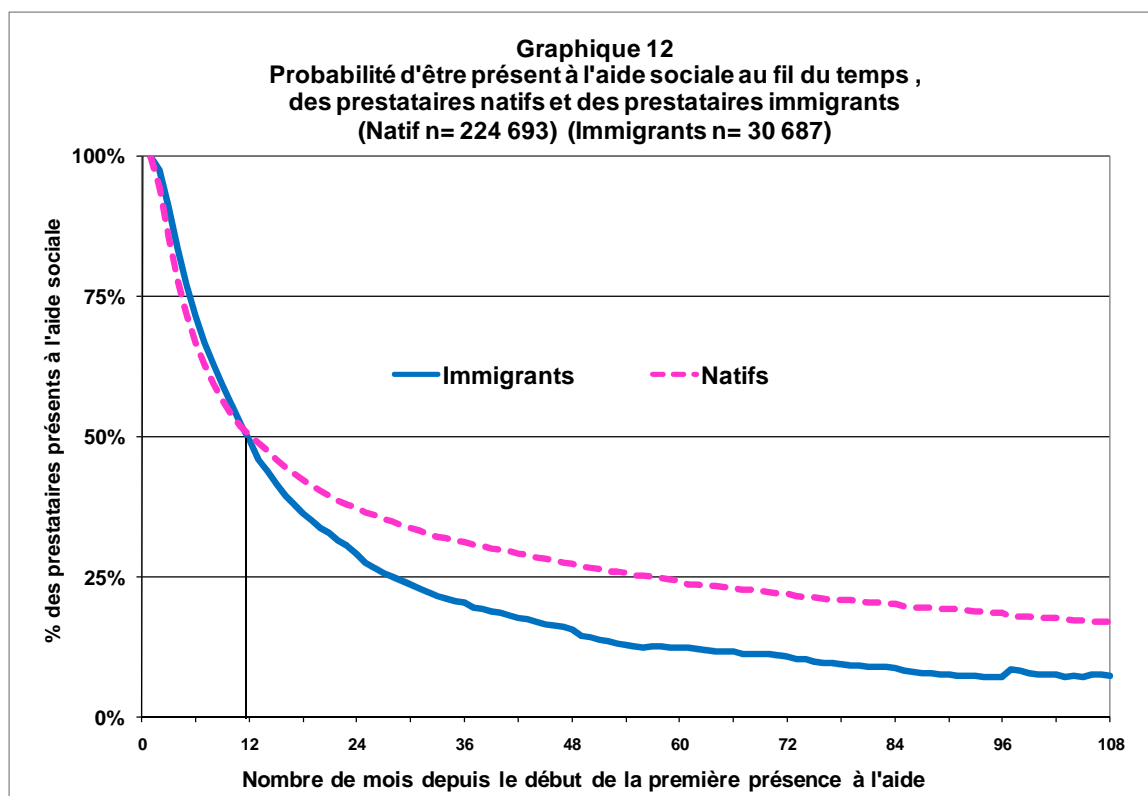
Graphique 11
Courbe de sortie de l'aide sociale des prestataires natifs
comparativement aux prestataires immigrants
selon le pays de naissance
(Natifs n= 224 693) (Immigrants n= 30 687)



Il en va de même du rythme de sortie des prestataires immigrants selon leur pays de naissance (graphique 11) : même si les immigrants de certains pays mettent plus de temps que d'autres à quitter l'aide sociale, à moyen terme, c'est-à-dire dix-huit mois après le début de leur première présence à l'aide sociale, ils sont tous proportionnellement plus nombreux que les natifs à avoir terminé cette première présence.

6.2 Présence, au fil du temps, des prestataires natifs et des prestataires immigrants

Finalement, le graphique 12, qui met en parallèle la présence à l'aide, au fil du temps, des prestataires natifs et des prestataires immigrants, démontre que dans les deux cas, la courbe est très semblable à celle des sorties de l'aide, illustrée précédemment par le graphique 9. En outre, on n'y trouve pratiquement aucun soubresaut. Cela indique que chez les deux groupes, la première présence à l'aide est, règle générale, la seule présence. Là encore, la performance des natifs est, dans un premier temps, très légèrement supérieure à celle des immigrants, mais après 12 mois, l'écart tourne en faveur de ces derniers et s'élargit ensuite au fil des mois.



7. Analyse comparative des deux groupes de prestataires

Nous allons pousser un peu plus loin l'examen comparatif entre les prestataires natifs et les prestataires immigrants. Dans un premier temps, nous comparerons la composition de ces deux populations de prestataires selon les caractéristiques disponibles qui sont communes aux deux groupes (âge, type de ménage au début du premier recours à l'aide, sexe, année du premier recours, scolarité). Cette première comparaison mettra en évidence les différences majeures de caractéristiques entre les deux groupes de prestataires, différences liées en grande partie aux caractéristiques très particulières des immigrants de la population cible. Dans un deuxième temps, nous examinerons, chez l'une et l'autre des populations, dans quelle mesure le fait de posséder certaines caractéristiques peut constituer un facteur prédictif d'un allongement de la durée du recours à l'aide.

7.1 Répartition comparée des deux populations de prestataires selon les caractéristiques disponibles

Type de ménage (tableau 5)

Plus de 71 % des adultes prestataires natifs sont des personnes seules, alors que cette proportion n'est que de 36 % parmi les prestataires immigrants. Les couples avec enfants comptent pour 44 % des adultes prestataires immigrants. Un peu plus de 11 % des prestataires natifs vivent dans des ménages monoparentaux, tandis que chez les prestataires immigrants, cette proportion n'est que de 2,5 %.

Tableau 5 Comparaison entre les prestataires de l'aide sociale, natifs et immigrants, selon le type de ménage				
	Natifs		Immigrants	
	N^{bre}	%	N^{bre}	%
Personnes seules	160 543	71,4	11 079	36,1
Familles monoparentales	25 711	11,4	754	2,5
Couples sans enfants	15 213	6,8	5 328	17,4
Couples avec enfants	22 454	10,0	13 525	44,1
Conjoint d'étudiant	772	0,3	-	0,0
Total	224 693	100,0	30 686	100,0

Groupe d'âge (tableau 6)

Les adultes de moins de 25 ans comptent pour 56 % des prestataires natifs. Cette proportion n'est que de 3,6 % chez les prestataires immigrants. Plus de 90 % des prestataires immigrants sont âgés de 25 à 44 ans, comparativement à 30 % chez les prestataires natifs. Enfin, la proportion des 45 ans et plus est moindre chez les prestataires immigrants (5,5 %) que chez les natifs (13,7 %).

	<i>Natifs</i>		<i>Immigrants</i>	
	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>
24 ans et -	125 782	56,0	1 099	3,6
25 à 34 ans	43 889	19,5	17 460	56,9
35 à 44 ans	24 341	10,8	10 454	34,1
45 ans et +	30 681	13,7	1 674	5,5
Total	224 693	100,0	30 687	100,0

Scolarité (tableau 7)

Même si le nombre de valeurs manquantes à cette variable est très élevé, tant chez les prestataires natifs que chez les prestataires immigrants (44 % et 55 % respectivement), l'information disponible est suffisante pour constater des différences importantes. Alors que les prestataires natifs sont généralement peu scolarisés, plus des trois quarts d'entre eux n'ayant pas dépassé le niveau secondaire, les prestataires immigrants sont au contraire très scolarisés, plus des quatre cinquièmes d'entre eux ayant une scolarité de niveau postsecondaire.

<i>Niveau de scolarité</i>	<i>Natifs</i>		<i>Immigrants</i>	
	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>
Primaire	5 399	4,3		
Secondaire	93 776	73,9	2 546	18,5
Collégiale	17 601	13,9	1 932	14,0
Universitaire	10 056	7,9	9 281	67,5
Total partiel	126 832	56,4	13 759	44,8
Données manquantes	97 861	43,6	16 928	55,2
Total global	224 693	100,0	30 687	100,0

Période de première entrée à l'aide sociale (tableau 8)

Les prestataires natifs sont plus nombreux à avoir commencé leur première période de prestation pendant les premières années d'observation. En fait, leur nombre a diminué constamment, sauf en 2002 et en 2004, ce qui reflète peut-être l'amélioration des conditions générales du marché de l'emploi. En revanche, chez les immigrants, le nombre de nouveaux prestataires n'a cessé d'augmenter, d'une année sur l'autre, sauf en 2003. Notons que la hausse la plus marquée s'est produite en 2001, année où le nombre de nouveaux prestataires est passé de 2 630 à 4 450. Cette augmentation s'explique sans doute en grande partie par la hausse des volumes d'admissions d'immigrants appartenant à la population à l'étude.

Tableau 8
Comparaison entre les prestataires de l'aide sociale,
natifs et immigrants,
selon l'année de la première entrée à l'aide sociale

	Natifs		Immigrants	
	N^{bre}	%	N^{bre}	%
1996	36 030	16,0	1 007	3,3
1997	31 744	14,1	1 534	5,0
1998	28 979	12,9	1 786	5,8
1999	26 034	11,6	2 126	6,9
2000	21 776	9,7	2 630	8,6
2001	19 815	8,8	4 450	14,5
2002	20 302	9,0	5 959	19,4
2003	19 975	8,9	5 329	17,4
2004	20 038	8,9	5 866	19,1
1996-2004	224 693	100,0	30 687	100,0

7.2 Prédicteurs de durée : effets comparés des différentes variables chez les prestataires natifs et chez les prestataires immigrants (tableau 9 a)

Comme nous l'avons déjà précisé, les deux populations de prestataires regroupent des personnes ayant des caractéristiques très différentes. Cela est, bien sûr, lié à la composition des populations à l'étude, mais sans doute aussi à la situation très différente vécue par la population des nouveaux arrivants, comparativement à celle que vit la population native dans son ensemble. Bien que ces différences rendent difficiles les comparaisons entre les deux groupes relativement à leur parcours à l'aide (durée, taux de sortie), nous tenterons, dans les paragraphes qui suivent, de mesurer quels sont les facteurs prédictifs susceptibles d'influer sur la durée de présence à l'aide sociale en ce qui concerne chacune des deux populations. Pour ce faire, nous avons privilégié

l'analyse multivariée, car elle permet de tenir compte de l'interaction entre les variables et de voir si l'effet présumé d'une variable sur la durée se maintient en tenant compte de tous les facteurs. Les variables utilisées dans les analyses qui suivent sont le sexe, l'âge, le type de ménage et la période d'entrée initiale à l'aide sociale. Au moyen de cette dernière variable, nous tenterons de détecter l'effet combiné des principaux éléments qui ont caractérisé, globalement, les deux périodes retenues :

- pour la première (1996-2000) : un taux moyen de chômage élevé (10,3 %) et des volumes d'admissions relativement modérés pour les immigrants de la catégorie étudiée (moyenne annuelle d'un peu moins de 5 500),
- pour la seconde (2001-2004) : un taux moyen de chômage plus faible (8,8 %), des volumes d'admissions plus élevés (moyenne annuelle de près de 13 200), au sein desquels la part des Maghrébins est en forte croissance; éclatement de la bulle technologique en début de période, qui a affecté tout particulièrement le domaine de l'informatique; effets potentiellement néfastes des attentats de septembre 2001 sur les perceptions à l'égard des nouveaux arrivants en général et des immigrants d'origine arabe en particulier.

La scolarité, quant à elle, n'a pu être utilisée dans ces analyses, en raison du grand nombre de valeurs manquantes qu'affiche cette variable, tant chez les prestataires natifs (43 %) que chez les prestataires immigrants (55 %).

Effet du type de ménage

Chez les prestataires natifs, les couples, avec ou sans enfants, ont tendance, en moyenne, à demeurer à l'aide nettement moins longtemps (- 25,1 % et - 27,9 % respectivement) que les personnes seules, tandis que les familles monoparentales y restent en moyenne 7,3 % plus longtemps que les personnes seules.

Chez les prestataires immigrants, la situation est bien différente : les couples, avec ou sans enfants, et les familles monoparentales sont ceux dont la durée moyenne de présence à l'aide est la plus longue (respectivement 53 %, 23,3 % et 55,7 %), comparativement aux personnes seules.

Effet du sexe et de l'âge

Pour les prestataires natifs et les prestataires immigrants, la durée moyenne est plus longue chez les femmes.

Au regard de l'âge, tant chez les prestataires natifs que chez les prestataires immigrants, les moins de 45 ans connaissent les plus courtes durées moyennes de présence à l'aide. Dans les deux groupes, les adultes de 25 à 34 ans sont

ceux qui présentent la durée moyenne la plus courte, suivis des 35 à 44 ans et des moins de 25 ans. La différence n'est pas significative chez les prestataires immigrants de moins de 25 ans.

Effet de la période d'entrée initiale à l'aide sociale

Chez les natifs, la période d'entrée à l'aide n'aurait pas d'effet significatif sur la durée de la première présence à l'aide.

En revanche, chez les prestataires immigrants, la période aurait un effet important. Ceux qui sont entrés à l'aide en 2001 ou après ont connu une durée de présence de 20 % plus longue que ceux qui y sont entrés au cours de la période précédente (1996-2000). Ce résultat confirme par ailleurs ce qu'illustrent les graphiques 4, 5, 7 et 10, à savoir un recours à l'aide plus hâtif, plus fréquent et plus long parmi les immigrants admis au Québec après 2001 que chez ceux entrés au cours des années précédentes. Compte tenu de la composition des mouvements annuels par pays de provenance (voir tableau 2) et par genre de compétence (voir tableau 10), on pourrait y voir à la fois un effet négatif des attentats du 11 septembre 2001, ainsi que l'effet de l'éclatement de la bulle technologique, survenu peu après l'an 2000, sur des travailleurs souvent spécialisés en informatique.

Tableau 9 a : Résultats comparés de régression pour les prestataires natifs et les prestataires immigrants

Tableau 9 a							
Modèle de régression de survie (distribution "log-normal") des prédicteurs de la durée des épisodes à l'aide							
Période 1996-2004							
		Prédicteurs pour les natifs			Prédicteurs pour les travailleurs qualifiés		
	Valeur	Coefficient	Durée (croissance par rapport à la solution de référence) % *	Seuils de signification	Coefficient	Durée (croissance par rapport à la solution de référence) % *	Seuils de signification
	Constante	2,7371			2,2311		
Type de ménage	Couples avec enfants	-0,2892	-25,1	<,0001	0,425	53,0	<,0001
	Couples sans enfants	-0,3277	-27,9	<,0001	0,2094	23,3	<,0001
	Familles monoparentales	0,0701	7,3	<,0001	0,4428	55,7	<,0001
	Personnes seules	0	0,0		0	0,0	
Genre	Féminin	0,2066	22,9	<,0001	0,0995	10,5	<,0001
	Masculin	0	0,0		0	0,0	
Âge	24 ans et -	-0,128	-12,0	<,0001	-0,0538	-5,2	0,2236
	25 à 34 ans	-0,6784	-49,3	<,0001	-0,3279	-28,0	<,0001
	35 à 44 ans	-0,5103	-40,0	<,0001	-0,1991	-18,1	<,0001
	45 ans et +	0	0,0		0	0,0	
Année de début	2001-2004	-0,0076	-0,8	0,2463	0,1846	20,3	<,0001
	1996-2000	0	0,0		0,0	0,0	
Nombre d'observations		224 693			30 687		
Nombre d'observations censurées		56 461			6 179		

* Coefficient transformé à l'aide de la formule « 100 X (exp β)-100 », permettant de lire le résultat comme une différence de pourcentage entre la valeur indiquée du prédicteur et la valeur de référence

Pour résumer sommairement les résultats de ces analyses multivariées, retenons que :

- L'effet de l'âge et du sexe est similaire dans les deux populations de prestataires, même si l'ampleur de cet effet varie : les hommes et les jeunes (de 44 ans et moins) vivent en moyenne une première présence à l'aide plus courte que les femmes et les prestataires plus âgés.
- En revanche, l'effet du type de ménage est très différent selon que les prestataires sont natifs ou immigrants : chez les premiers, ce sont les couples, avec ou sans enfants, qui demeurent prestataires moins longtemps que les personnes seules, tandis que chez les seconds, c'est l'inverse. Dans les deux populations, les ménages monoparentaux connaissent une première période à l'aide plus longue que les personnes seules, mais cet écart diffère beaucoup (+ 7 % chez les natifs, + 56 % chez les immigrants).
- L'effet de la période initiale d'entrée à l'aide, finalement, n'est pas significatif chez les natifs. À l'opposé, chez les immigrants de la catégorie à l'étude, le fait d'entrer à l'aide entre 2001 et 2004 est lié à une durée moyenne de présence à l'aide significativement plus longue.

7.3 Prédicteurs de durée : effets comparés des différentes variables chez deux groupes de prestataires immigrants (tableau 9 b)

L'observation du rythme de sortie selon le pays de naissance nous informe quant aux pays les plus touchés par la hausse des durées après 2001 en ce qui concerne les prestataires immigrants. Ces pays sont le Maroc, l'Algérie, la Roumanie, la Bulgarie et la Syrie. À eux seuls, ils représentent 72,4 % des prestataires immigrants ayant eu recours à l'aide sociale. Ils ont en commun d'avoir des taux très élevés de recours à l'aide sociale sur la période 1996-2004 et d'être parmi les 15 premiers pays d'admissions pendant la même période.

Nous avons donc décidé d'effectuer deux autres analyses multivariées, mettant cette fois en parallèle les prestataires originaires de ces pays et les autres prestataires immigrants.

On observe alors que :

- la variable de période n'a un effet significatif que pour les immigrants nés dans le premier groupe de pays (Maroc, Algérie, Roumanie, Bulgarie, Syrie) : ceux qui ont eu recours une première fois à l'aide après 2000 ont connu une durée moyenne de présence de 27 % plus longue que ceux dont la première période de présence a débuté entre 1996 et 2000;
- l'effet des autres variables va dans le même sens pour les deux groupes d'immigrants : les couples et les ménages monoparentaux, les

femmes et les personnes âgées de plus de 44 ans sont plus susceptibles de recourir à l'aide pendant une plus longue période.

On pourrait donc conclure que le fait, pour des prestataires immigrants, d'être originaires de certains pays, combiné au fait d'être devenus prestataires après 2000 constitue un facteur important pour expliquer l'allongement de la durée de leur première présence à l'aide.

Tableau 9 b : Résultats comparés de régression pour les prestataires immigrants selon différents pays de naissance

Tableau 9 b							
Modèle de régression de survie (distribution "log-normal") des prédicteurs de la durée des épisodes à l'aide							
Période 1996-2004							
		Prédicteurs pour le Maroc, l'Algérie, la Bulgarie, la Roumanie et la Syrie			Prédicteurs pour les autres pays		
	Valeur	Coefficient	Durée (croissance par rapport à la solution de référence) % *	Seuils de signification	Coefficient	Durée (croissance par rapport à la solution de référence) % *	Seuils de signification
	Constante	2,1042			2,4796		
Type de ménage	Couples avec enfants	0,4489	56,7	<.0001	0,3762	45,7	<.0001
	Couples sans enfants	0,2184	24,4	<.0001	0,094	9,9	0.0224
	Familles monoparentales	0,4788	61,4	<.0001	0,4917	63,5	<.0001
	Personnes seules	0	0,0	.	0	0,0	.
Genre	Féminin	0,0787	8,2	<.0001	0,1599	17,3	<.0001
	Masculin	0	0,0	.	0	0,0	.
Âge	24 ans et -	0,0458	4,7	0.4136	-0,2215	-19,9	0.0022
	25 à 34 ans	-0,1949	-17,7	<.0001	-0,6023	-45,2	<.0001
	35 à 44 ans	-0,0723	-7,0	0.0448	-0,4662	-37,3	<.0001
	45 ans et +	0	0,0	.	0	0,0	.
Année de début	2001-2004	0,2427	27,5	<.0001	0,0014	0,1	0.9568
	1996-2000	0	0,0	.	0	0,0	.
Nombre d'observations		22 203			8 484		
Nombre d'observations censurées		4 634			1 545		

*Coefficient transformé à l'aide de la formule « 100 X (exp β)-100 », permettant de lire le résultat comme une différence de pourcentage entre la valeur indiquée du prédicteur et la valeur de référence

8. Des constats qui appellent une mise en contexte plus large

Les résultats présentés jusqu'ici mettent en évidence un certain nombre d'aspects majeurs du recours à l'aide sociale par les immigrants de la population à l'étude :

- proportionnellement aux volumes d'admissions, ce recours est important, surtout chez les immigrants natifs de certains pays (Algérie, Maroc, Roumanie);
- il a atteint un sommet parmi les immigrants des cohortes de 2001 et 2002 pour ensuite fléchir légèrement chez les cohortes de 2003 et 2004;
- il est généralement hâtif, c'est-à-dire qu'il se produit au cours des premiers mois qui suivent l'admission;

- il ne se prolonge pas sur une période très longue : au terme de 12 mois, 50 % des immigrants qui ont connu une première période d'aide sociale en sont sortis;
- généralement, il ne se répète pas, c'est-à-dire qu'une fois sortis de l'aide, les prestataires n'y reviennent pas;
- sauf pour ce qui est de la France et d'Haïti, les pays dont les immigrants sont proportionnellement les plus nombreux à recourir à l'aide sociale sont également des pays dont le pourcentage d'immigrants connaissant le français est élevé. Inversement, les pays dont les immigrants recourent le moins souvent à l'aide sociale sont des pays dont le pourcentage d'immigrants connaissant le français est faible.

Ce dernier élément appelle une mise en contexte plus large, à défaut de quoi on risque de conclure que la connaissance préalable du français constitue un handicap pour les nouveaux arrivants.

Ce pourrait être le cas si l'on constatait que les immigrants originaires de pays « plus francophones »¹⁵ avaient des caractéristiques très différentes des immigrants des pays « moins francophones », différences susceptibles d'expliquer d'éventuels écarts sur le plan de l'insertion professionnelle. Or, comme on le constatera à la lecture du tableau 10, les différences entre les deux groupes d'immigrants, bien que réelles, ne sont pas d'une ampleur suffisante pour expliquer les écarts majeurs constatés en ce qui concerne le recours à l'aide sociale. En effet, les principales différences sont les suivantes : parmi les immigrants nés dans les pays « moins francophones », on observe une scolarisation plus poussée, un pourcentage souvent plus élevé de femmes, de personnes spécialisées en sciences naturelles et appliquées, et de personnes ayant un niveau de compétence « A » selon la CNP (professions requérant normalement un diplôme universitaire). On note aussi, chez les immigrants originaires de pays « moins francophones », un écart plus important entre le pourcentage des requérants principaux connaissant le français et celui des conjoints. Sauf pour la différence de répartition entre les sexes, ces écarts s'expliquent par le fait qu'il a fallu, pour être sélectionnés, que les immigrants des pays « moins francophones » compensent leur moins bonne performance en matière de connaissance du français par d'autres caractéristiques avantageuses (scolarité, niveau de compétence, domaine de formation).

¹⁵ Les données relatives à la connaissance du français et de l'anglais dans les admissions ne sont pas graduées en fonction du niveau de connaissance de la langue. Tout au plus les individus sont-ils classés comme connaissant l'une ou l'autre de ces deux langues. Pour cette raison, on a étiqueté comme « davantage francophones » les pays où le français a un statut officiel et est utilisé couramment dans l'espace public et dans divers établissements d'enseignement (France, Afrique du Nord, Haïti, Liban) et l'on a désigné comme « moins francophones » les autres pays. Cette répartition permet de distinguer, au moins approximativement, les immigrants du premier groupe de pays, plus susceptibles d'avoir un niveau de français élevé et les immigrants du deuxième groupe, dont il est plus probable que le niveau soit moyen ou faible.

Tableau 10
Profil des immigrants de la population cible
selon le pays de naissance

		Total	Francophones						Moins francophones								
			France	Maroc	Algérie	Haïti	Tunisie	Liban	Roumanie	Argentine	Bulgarie	Chine	Féd. Russie	Mexique	Ukraine	Colombie	Syrie
Population cible	N^{bre}	79 916	12 870	10 938	10 640	2 573	2 043	2 783	7 969	948	1 852	6 185	1 613	1 143	932	910	586
Genre																	
Hommes	%	57,0	55,4	64,7	63,0	47,3	77,6	66,4	51,4	52,5	50,5	50,2	44,9	54,2	47,6	50,8	59,9
Femmes	%	43,0	44,6	35,3	37,0	52,7	22,4	33,6	48,6	47,5	49,5	49,8	55,1	45,8	52,4	49,2	40,1
Connaissances linguistiques																	
Français seulement	%	31,9	40,3	46,3	56,4	67,4	34,0	12,2	17,3	15,0	15,6	2,3	22,3	13,8	23,0	20,8	17,4
Français et anglais	%	49,2	59,3	51,7	41,9	30,6	63,7	76,5	72,3	66,8	57,8	13,7	26,1	48,5	29,8	37,7	46,6
Connaissant le français	%	81,1	99,6	98,0	98,3	98,0	97,7	88,7	89,6	81,8	73,4	16,0	48,4	62,3	52,8	58,5	64,0
Anglais seulement	%	10,4	0,3	0,6	0,6	0,5	1,6	8,7	4,5	13,8	17,7	29,3	25,4	29,5	20,0	24,3	23,0
Connaissant l'anglais	%	59,6	59,6	52,3	42,5	31,1	65,3	85,2	76,8	80,6	75,5	43,0	51,5	78,0	49,8	62,0	69,6
Ni français ni anglais	%	8,6	0,1	1,5	1,1	1,6	0,7	2,6	6,0	4,4	9,0	54,6	26,2	8,2	27,3	17,3	13,0
Diplômes																	
Diplôme collégial	%	30,5	47,9	41,2	25,2	63,8	28,2	25,0	11,4	23,3	11,1	26,1	26,7	22,7	27,2	22,5	17,1
Diplôme universitaire	%	58,5	40,1	48,9	65,4	14,3	66,1	64,1	76,3	66,4	83,9	70,7	66,7	70,6	67,1	71,2	68,8
Diplôme postsecondaire	%	89,0	88,0	90,1	90,6	78,1	94,3	89,1	87,7	89,7	95,0	96,8	93,4	93,3	94,3	93,7	85,9
Âge à l'admission																	
25 à 34 ans	%	61,8	69,6	66,1	57,5	56,1	79,9	69,6	63,5	48,8	60,7	66,9	43,3	65,5	51,1	50,3	49,1
35 à 44 ans	%	28,5	19,9	25,9	35,1	32,0	13,3	19,9	30,7	39,7	33,3	29,7	40,1	25,2	38,5	35,7	33,6
CNP, genre de compétence																	
21 Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées et personnel assimilé	%	21,6	13,7	14,0	32,5	7,2	19,8	22,7	26,3	19,2	26,2	37,9	22,3	19,2	24,5	26,2	25,8
41 Personnel professionnel des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion	%	7,6	7,3	5,9	9,6	7,3	8,5	5,9	7,2	13,9	7,4	3,2	4,0	9,1	4,4	8,0	4,9
22 Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées	%	7,4	7,2	12,9	10,3	5,2	13,1	8,1	4,8	6,2	4,0	3,7	7,3	8,5	8,2	5,4	3,8
12 Personnel spécialisé en administration et en travail de bureau	%	5,9	7,6	10,5	3,8	17,5	7,1	5,2	2,7	6,1	3,6	2,0	2,3	8,7	1,8	3,5	6,5
CNP, niveau de compétence																	
Niveau A - Postes professionnels	%	36,8	29,3	25,4	47,0	29,5	38,8	37,5	38,8	48,7	42,7	48,1	34,6	40,2	37,7	44,9	37,9
Niveau B - Postes techniques, paraprofessionnels et spécialisés	%	24,3	33,6	35,2	22,0	31,2	30,5	25,8	15,3	21,3	13,5	11,0	19,7	29,0	25,5	14,7	18,4
Connaissances linguistiques - Requérent principal																	
Population cible	N^{bre}	57 993	10 850	8 268	7 601	1 792	1 748	2 178	4 702	632	1 140	3 900	905	878	506	630	409
Français seulement	%	30,5	37,5	41,0	52,3	64,9	32,3	11,2	15,9	12,3	14,7	2,5	25,4	13,9	23,9	21,0	17,4
Français et anglais	%	54,4	62,2	58,0	46,8	33,2	65,7	79,9	79,1	70,6	69,3	16,8	34,3	53,9	37,2	42,2	54,5
Connaissant le français	%	84,9	99,7	99,0	99,1	98,1	98,0	91,1	95,0	82,9	84,0	19,3	59,7	67,8	61,1	63,2	71,9
Anglais seulement	%	9,8	0,2	0,6	0,6	0,4	1,6	7,5	2,7	14,1	13,5	33,2	29,1	27,6	22,7	26,0	20,0
Connaissant l'anglais	%	64,2	62,4	58,6	47,4	33,6	67,3	87,4	81,8	84,7	82,8	50,0	63,4	81,5	59,9	68,2	74,5
Ni français ni anglais	%	5,3	0,1	0,3	0,3	1,5	0,4	1,4	2,4	3,0	2,5	47,5	11,3	4,7	16,2	10,8	8,1
Connaissances linguistiques - Conjoint																	
Population cible	N^{bre}	21 923	2 020	2 670	3 039	781	295	605	3 267	316	712	2 285	708	265	426	280	177
Français seulement	%	35,5	55,5	62,5	66,7	73,1	44,4	15,5	19,3	20,3	16,9	1,9	18,4	13,6	21,8	20,4	17,5
Français et anglais	%	35,4	43,9	31,9	29,6	24,6	51,5	64,5	62,4	59,2	39,3	8,4	15,7	30,6	21,1	27,5	28,2
Connaissant le français	%	70,9	99,4	94,4	96,3	97,7	95,9	80,0	81,7	79,5	56,2	10,3	34,1	44,2	42,9	47,9	45,7
Anglais seulement	%	11,8	0,4	0,5	0,5	0,5	1,7	12,9	7,1	13,3	24,3	22,8	20,6	35,8	16,7	20,4	29,9
Connaissant l'anglais	%	47,2	44,3	32,4	30,1	25,1	53,2	77,4	69,5	72,5	63,6	31,2	36,3	66,4	37,8	47,9	58,1
Ni français ni anglais	%	17,3	0,2	5,1	3,2	1,8	2,4	7,1	11,1	7,3	19,5	66,8	45,3	20,0	40,4	31,8	24,3

9. Comparaison entre le recours à l'aide sociale et le recours aux programmes de francisation selon le pays de naissance

C'est donc ici qu'il y aurait lieu de poser la dernière question énoncée en introduction, à savoir : peut-on mettre en parallèle le recours à l'aide sociale avec le recours à d'autres programmes qui visent à faciliter le premier établissement et qui comportent un volet d'assistance financière?

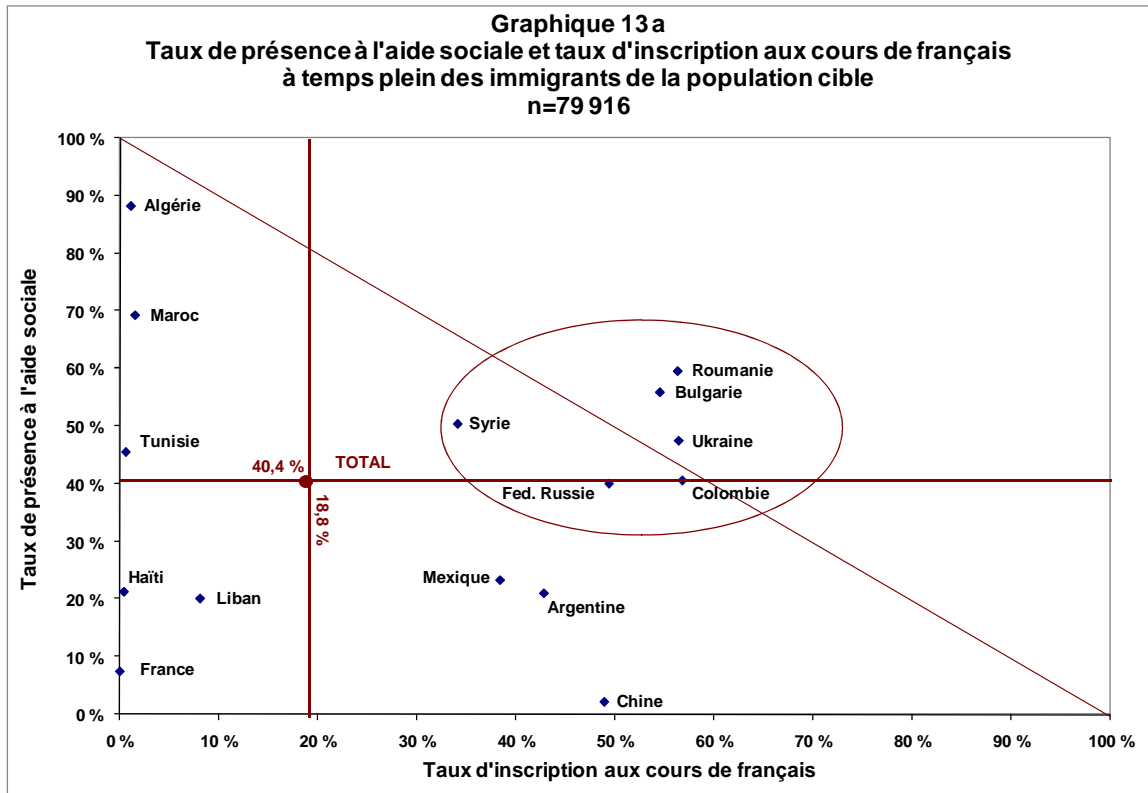
Outre les services prévus dans les programmes généraux de soutien à l'intégration, gérés directement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou fournis par les organismes partenaires, auxquels tous les immigrants ont accès, le programme de francisation à temps plein est spécialement destiné aux immigrants qui ne maîtrisent pas déjà le français à leur arrivée ou qui ne le maîtrisent pas suffisamment. Pour ceux qui ne sont pas déjà prestataires de l'aide sociale ou qui n'y sont pas admissibles, ce programme de francisation comporte des allocations de subsistance. Le cas échéant, il comporte aussi des allocations de garde d'enfant. Financièrement, le volet « allocations » de ce programme de francisation se compare à l'aide sociale.

Or, si l'on compare, par pays de naissance, le taux de recours à l'aide sociale et le taux d'inscription aux cours de français à temps plein, on constate, dans plusieurs cas, une relation inversement proportionnelle : les immigrants proportionnellement les plus nombreux à recourir à l'aide sociale sont ceux qui s'inscrivent le moins aux cours de français, tandis qu'inversement, ceux qui sont le moins souvent à l'aide sociale sont plus susceptibles d'être inscrits aux cours de français. Les immigrants de France font cependant exception : on ne les trouve dans ni l'un ni l'autre des deux programmes.

Le graphique 13a illustre cette comparaison entre les deux programmes. On observe en réalité différentes situations :

- Les immigrants qui recourent à l'aide sociale dans des proportions plus ou moins élevées, mais qui sont presque absents des cours de français : il s'agit des personnes nées en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Dans le graphique 13 a, ils se situent tous à l'extrême gauche, près de l'axe des « Y » (vertical), et plutôt vers le haut.
- Les immigrants qui recourent aux deux programmes dans des proportions similaires et relativement importantes : personnes nées en Roumanie, en Bulgarie, en Syrie, en Ukraine, en Colombie, en Russie, au Mexique et en Argentine. Ils sont au centre ou près du centre du graphique.
- Restent quatre cas d'espèce : les immigrants nés en Chine, que l'on trouve souvent dans les cours de français, mais presque jamais à l'aide sociale; les immigrants nés au Liban, qui utilisent un peu les deux programmes; les immigrants nés en Haïti, qui recourent un peu à l'aide sociale, mais sont presque absents des cours de français; les immigrants nés en France, qui sont généralement absents des deux programmes.

On constate donc une certaine complémentarité entre les deux programmes. L'aide sociale tiendrait souvent lieu, par défaut, d'aide au premier établissement pour les immigrants qui parlent déjà le français. Pour ceux qui ne le parlent pas, les programmes de francisation, qui comportent, le cas échéant, un volet d'assistance financière, tiendraient lieu de cette forme d'aide.



Ainsi, pour évaluer dans quelle mesure l'un ou l'autre groupe d'immigrants recourent à l'aide de l'État pour subsister, il convient d'amalgamer les données pour lesquelles l'information est disponible relativement à ces programmes. C'est ce que nous avons fait en mettant en parallèle, par pays d'origine, pour les immigrants de la population cible, le taux de recours à l'aide sociale et le taux de recours au programme de francisation à temps plein. Les résultats de ce calcul sont présentés dans le graphique 13 b.

On constate, en observant ces données, que le total dépasse parfois 100 %. Cela s'explique par le fait que certains immigrants deviennent prestataires de l'aide sociale avant de pouvoir commencer leurs cours de français. Dans ces cas, les cours de français sont considérés comme une mesure d'employabilité, l'aide sociale continue à être versée pendant la durée des cours, et il n'y a pas d'allocations de subsistance versées par le MICC. Afin d'éliminer ce chevauchement, nous avons retranché des immigrants inscrits aux cours de français ceux dont le dossier indiquait qu'ils étaient prestataires de l'aide

sociale¹⁶. Les résultats de ce dernier calcul sont présentés dans le graphique 13 c, lequel illustre probablement beaucoup mieux, globalement, le phénomène du recours aux programmes d'aide financière de premier établissement que ne le font les données relatives au seul recours à l'aide sociale.

L'image qui s'offre à l'observateur est ainsi bien différente de celle produite par le seul calcul du recours à l'aide sociale. Les immigrants d'Europe de l'Est y apparaissent comme ayant été, proportionnellement, au moins aussi nombreux que ceux du Maghreb à avoir bénéficié d'une forme d'aide financière assurée par l'État.

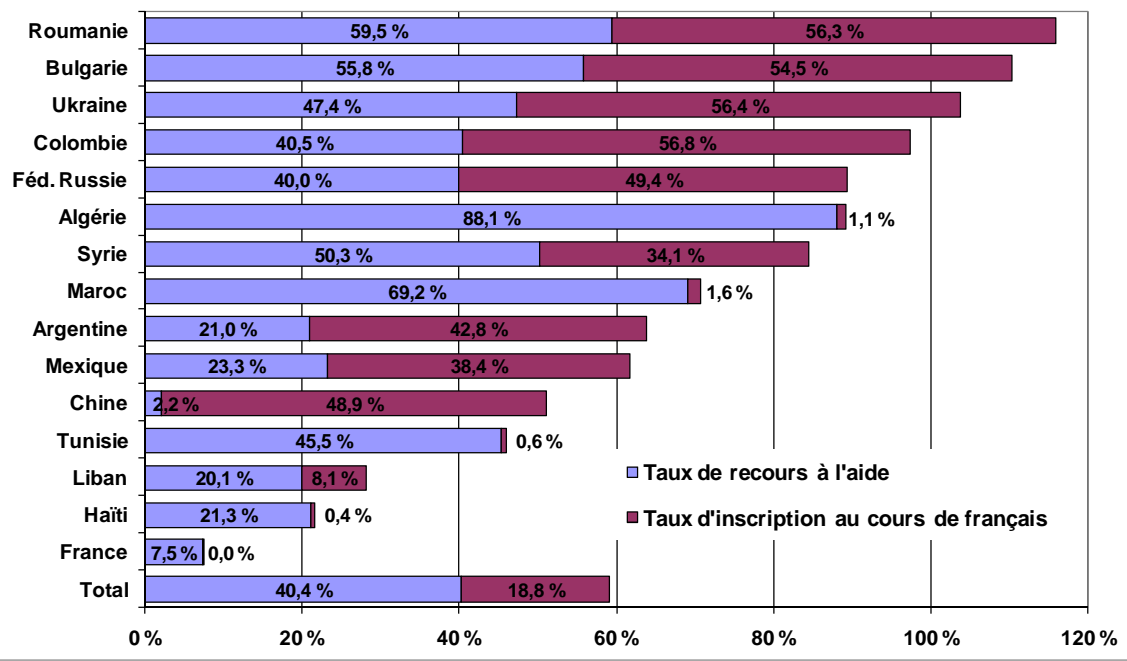
En outre, pour être en mesure de compléter le tableau, il aurait fallu disposer de données sur le recours aux prêts et bourses du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) par les immigrants de la population à l'étude. On sait que ce recours n'est pas négligeable. Les données de l'ELIC et, auparavant, celles de l'ETS¹⁷ ont démontré qu'une certaine proportion des immigrants de la catégorie des « travailleurs qualifiés » entament des études à temps plein dès leur admission¹⁸ et que, parmi eux, le recours aux prêts et bourses n'est pas une exception. Pour documenter davantage ce phénomène, il faudrait avoir accès aux données du service des prêts et bourses, ce qui nécessiterait des démarches longues et complexes, notamment en raison des contraintes qu'impose la protection des renseignements personnels. Dans le cadre du présent rapport, qu'il suffise de savoir que cette réalité existe et qu'elle pourrait expliquer le faible taux global de recours à l'aide sociale chez les immigrants de certains pays.

¹⁶ Cette méthode n'élimine pas complètement la possibilité qu'un immigrant soit comptabilisé deux fois. Cela peut se produire s'il a eu recours à l'aide sociale **après** avoir terminé ses cours de français ou s'il commence ses cours de français après avoir quitté l'aide sociale. La probabilité que ce type de chevauchement se produise semble toutefois assez faible.

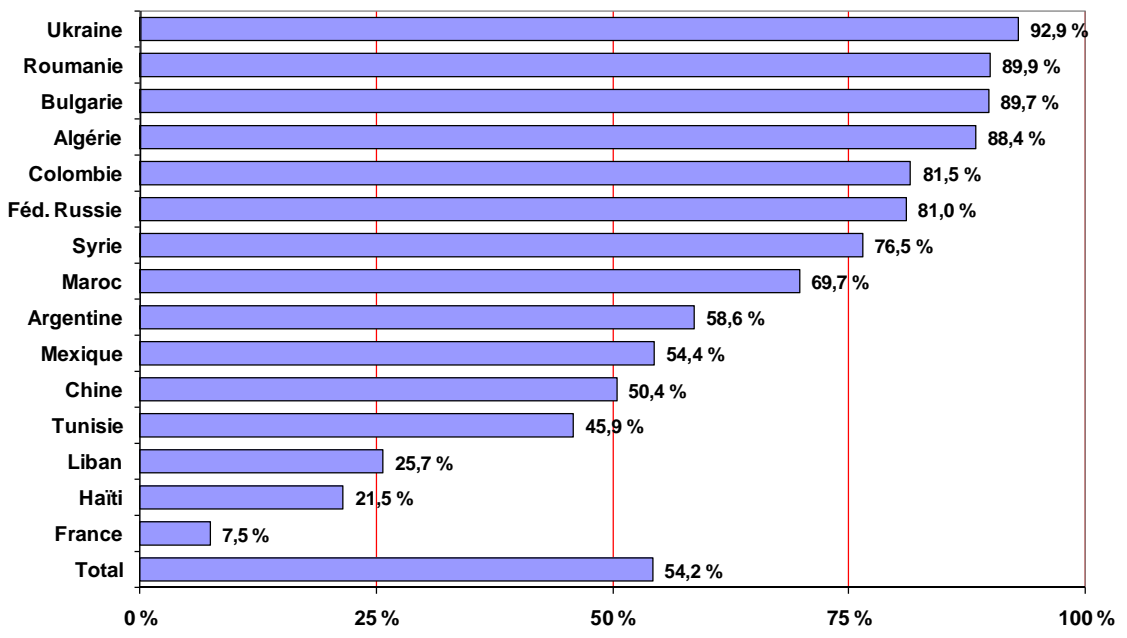
¹⁷ **ELIC** : Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, menée par Statistique Canada auprès des immigrants admis au Canada en 2000-2001. Les entrevues ont eu lieu en trois vagues, soit six mois, 2 ans et 4 ans après l'admission au Canada à titre permanent. Certains des résultats connus de l'ELIC sont différenciés par province de résidence. **ETS** : Enquête sur les travailleurs sélectionnés, menée par le MICC en 2002, auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs admis au Québec entre 1997 et 2000, sélectionnés en vertu de la grille de sélection de 1996.

¹⁸ On sait même que ce phénomène est plus répandu au Québec qu'ailleurs au Canada. Peut-être pourrait-on y voir un lien avec les faibles droits de scolarité au Québec (gratuité au collégial et droits peu élevés à l'université) et avec la relative générosité de son régime de prêts et bourses (ailleurs au Canada, le régime général d'assistance financière aux étudiants ne prévoit que des prêts, pas de bourses).

Graphique 13b
Taux de présence à l'aide sociale et taux d'inscription aux cours de français
à temps plein des immigrants de la population cible
n=79 916



Graphique 13c
Taux de recours à une seule forme d'aide financière au premier établissement,
aide sociale ou inscription aux cours de français à temps plein,
chez les immigrants de la population cible
n=79 916



Conclusion

Échec ou transition dans le processus d'intégration? La question posée d'emblée par cette recherche a maintenant une réponse clairement démontrée. Défiant les *a priori* et autres « croyances populaires », l'analyse établit nettement que le phénomène du recours à l'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés doit être interprété comme une transition. Les immigrants de la population à l'étude qui recourent à l'aide sociale le font tôt après leur arrivée au Québec. Les natifs de certains pays y recourent même dans une proportion très élevée. Toutefois, quel que soit leur pays de naissance, ils parviennent à s'en affranchir rapidement et, règle générale, définitivement.

En effet, si l'on reprend les questions posées en introduction, on observe...

Un phénomène en croissance, qui s'explique principalement par la forte augmentation du nombre d'immigrants de cette catégorie admis au Québec...

Chez les immigrants de la population à l'étude, on constate une forte croissance de ceux qui ont eu recours à l'aide sociale au moins une fois pendant la période de 1996 à 2004 : leur nombre est passé de 1 885 pour la cohorte de 1996 à 5 331 pour la cohorte de 2004, soit une augmentation de 183 %.

Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de la population totale de cette catégorie d'immigrants admise au Québec dans la même période : cette population est passée de 4 006 pour la cohorte de 1996 à 15 045 pour la cohorte de 2004, soit une augmentation de 276 %. Près de 38 % des immigrants de la population à l'étude qui sont arrivés au pays en 1996 ont connu un épisode à l'aide sociale au cours de leurs deux premières années de résidence. Pour les immigrants arrivés en 2004, ce taux a été de 35,4 %.

Ce phénomène a un caractère essentiellement hâtif...

Lorsqu'ils ont recours à l'aide sociale, les immigrants le font généralement tôt, dans les premiers mois qui suivent leur arrivée au pays. Ceux qui ne l'ont pas encore fait au cours de leur première année de séjour sont peu susceptibles de le faire par la suite, et ce, quel que soit leur pays d'origine.

L'ampleur du recours à l'aide, toutefois, varie beaucoup d'un pays d'origine à l'autre. Sur l'ensemble de la période considérée, il a été le plus important (supérieur à 50 %) chez les ressortissants de l'Algérie, du Maroc, de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Syrie. Au cours de leur première année de résidence, 80 % des immigrants nés en Algérie se sont inscrits à l'aide sociale

une première fois, tandis que chez les immigrants nés en France, cette proportion est de moins de 10 %.

Toutefois, sa persistance est relative...

Après leur première entrée à l'aide sociale, au moins 50 % des prestataires immigrants, quels que soient leur cohorte d'arrivée ou leur pays de naissance, réussissent à s'en affranchir au cours des 12 mois qui suivent. Plus de 75 % des immigrants qui ont eu recours à l'aide une première fois ont réussi à en sortir avant trois ans. Les immigrants nés en France et en Roumanie sont ceux qui quittent l'aide le plus rapidement, mais la proportion des prestataires dont la durée de première présence à l'aide s'étend au-delà de 36 mois est relativement faible, quel que soit le pays de naissance.

Il possède des particularités qui le distinguent nettement de ce que l'on trouve chez les natifs...

Par rapport à la clientèle des natifs qui ont eu recours à l'aide sociale une première fois entre 1996 et 2004, les immigrants prestataires sont plus scolarisés et font partie d'une famille biparentale dans une plus forte proportion (44 % contre 10 % chez les natifs). On dénombre peu d'immigrants prestataires de moins de 25 ans (4 % contre 56 % chez les natifs).

Pour une première présence à l'aide sociale, on constate aussi qu'au cours des neuf premiers mois, le rythme de sortie est légèrement plus rapide chez les prestataires natifs que chez les prestataires immigrants. Cependant, à partir du dixième mois, l'écart s'inverse, et ce sont les prestataires immigrants qui sont les plus nombreux à quitter l'aide sociale.

De toute évidence, parmi les prestataires de l'aide sociale, les immigrants de la catégorie à l'étude constituent une population très différente de celle des prestataires natifs. Les facteurs susceptibles d'expliquer leur entrée à l'aide sociale ne sont pas les mêmes, non plus que leur comportement général. Contrairement aux natifs, leur niveau élevé de scolarité ne les met pas à l'abri de l'aide sociale. Et contrairement aux natifs toujours, la monoparentalité, l'âge et la période d'entrée initiale à l'aide n'ont pas d'effet marqué sur la durée de leur première présence à l'aide. Cependant, chez les prestataires immigrants, le pays de naissance, la période d'arrivée au pays (avant ou après 2001) et le fait de maîtriser déjà le français pourraient jouer un rôle important, non seulement quant à cette durée, mais également et peut-être davantage quant au fait même de devenir ou non prestataire.

Les résultats de la comparaison avec un groupe de natifs prestataires de l'aide sociale et surtout la mise en parallèle, au sein de la population à l'étude, des taux de recours à l'aide sociale et aux cours de francisation démontrent l'importance d'une mise en contexte plus globale.

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, il y aurait lieu également de tenir compte d'un certain nombre d'autres aspects liés à l'immigration de la catégorie des travailleurs.

Parce qu'on lui a assigné des objectifs importants, notamment lors de l'adoption de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (1990) et lors des exercices successifs de planification triennale des niveaux¹⁹, la politique d'immigration du Québec est ambitieuse. Le programme de sélection des travailleurs, celui sur lequel la marge de manœuvre du Québec est la plus grande, est relativement ouvert, surtout depuis la fin des années 1990. Cette ouverture est d'autant plus apparente lorsqu'on compare le programme québécois avec ceux d'autres pays d'immigration comme les États-Unis, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Pour être sélectionné comme travailleur qualifié par le Québec, il n'est pas nécessaire d'avoir une offre d'emploi formelle ni même d'avoir une profession ou un domaine de formation faisant partie d'une liste d'emplois ou de domaines considérés comme étant en situation de rareté. Une bonne connaissance du français, une bonne scolarité et le fait d'être jeune offrent à un candidat potentiel de très bonnes chances d'être accepté.

Cette méthode amène chaque année, sur le marché du travail québécois, principalement montréalais, un nombre appréciable de travailleurs qualifiés ayant un potentiel élevé d'employabilité, qui les rend aptes à répondre aux besoins des employeurs. À court terme, toutefois, cette approche de la sélection des travailleurs produit un grand nombre d'immigrants qui, dans un premier temps, n'ont pas, formellement, de point d'ancrage à leur arrivée au Québec. Se retrouvant ainsi souvent sans réseau, une période d'ajustement leur est indispensable. Plusieurs d'entre eux viennent de pays en développement ou en émergence. Leurs ressources financières sont souvent modestes et ont bien souvent été utilisées presque en totalité pour financer leur projet de migration²⁰.

On sait, par des données d'enquête (ETS, ELIC)²¹, qu'un certain nombre d'immigrants de la catégorie des travailleurs admis au Québec ces dernières années poursuivent, dans un premier temps, des études postsecondaires et ne se joignent pas au marché du travail immédiatement. Ce faisant, ils ont accès, dès leur première année de résidence, au programme des prêts et bourses du MELS. Ce programme offre une assistance financière plus ou moins comparable à celle de l'aide sociale.

¹⁹ Selon ces documents, l'immigration doit contribuer à la croissance économique du Québec, à son redressement démographique, à la pérennité de son caractère français et à son ouverture sur le monde.

²⁰ Parmi ces dépenses que doivent assumer les immigrants pour réaliser leur projet, mentionnons les frais d'étude de dossier, de déménagement, de transport, d'obtention des documents officiels (passeports, visas, attestations d'études, actes de naissance, de mariage, etc.).

²¹ Voir note 17.

Et surtout, le recours à l'aide sociale s'inscrit en complémentarité avec d'autres programmes.

Le programme de francisation à temps plein, administré par le MICC, est spécialement destiné aux immigrants qui ne maîtrisent pas déjà le français à leur arrivée ou qui ne le maîtrisent pas suffisamment. Pour ceux qui ne sont pas déjà prestataires de l'aide sociale ou qui n'y sont pas admissibles, ce programme de francisation comporte des allocations de subsistance. Le cas échéant, il comporte aussi des allocations de garde d'enfant. Financièrement, le volet « allocations » de ce programme de francisation se compare à l'aide sociale.

Les résultats de la présente étude laissent croire qu'il existe une certaine complémentarité entre le programme d'aide sociale et celui de francisation. En effet, si l'on compare, par pays de naissance, le taux de recours à l'aide sociale et le taux d'inscription aux cours de français, on constate, dans plusieurs cas, une relation inversement proportionnelle : les immigrants proportionnellement les plus nombreux à recourir à l'aide sociale sont ceux qui s'inscrivent le moins aux cours de français, tandis qu'inversement, ceux qui sont le moins souvent à l'aide sociale sont plus susceptibles d'être inscrits aux cours de français. Les immigrants nés en France font cependant exception : on ne les trouve dans ni l'un ni l'autre des deux programmes.

Ainsi, les personnes nées en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont recours à l'aide sociale dans des proportions plus ou moins élevées et sont presque absentes des cours de français. Les personnes nées en Roumanie, en Bulgarie, en Syrie, en Ukraine, en Colombie, en Russie, au Mexique et en Argentine ont recours aux deux programmes dans des proportions similaires et relativement importantes. Les immigrants nés en Chine ont souvent recours aux cours de français, mais presque jamais à l'aide sociale. Les immigrants nés au Liban utilisent un peu les deux programmes, ceux qui sont nés en Haïti recourent un peu à l'aide sociale, mais sont presque absents des cours de français, et les immigrants nés en France sont généralement absents des deux programmes.

Ainsi, l'aide sociale aux immigrants récents de la catégorie des travailleurs qualifiés constitue un dispositif parmi d'autres pour faciliter l'intégration.

Il y a donc lieu de reconnaître qu'une ou des formes d'assistance financière à l'établissement sont nécessaires pendant les premiers mois suivant l'admission. Pour les immigrants dont la connaissance du français n'est pas suffisante, il existe des programmes de francisation dotés, le cas échéant, d'allocations financières couvrant notamment les frais de garde et de transport. Les immigrants qui s'inscrivent aux études à temps plein dès leur arrivée peuvent se prévaloir du programme de prêts et bourses. Pour les autres, le programme d'aide sociale semble constituer la seule alternative pour franchir cette étape de transition.

La présente étude met donc en évidence, d'une part, l'importance de prévoir une forme d'aide à l'établissement des immigrants à leur arrivée au pays et, d'autre part, laisse voir la multiplicité et la complémentarité des dispositifs existants pour soutenir les nouveaux arrivants. Les résultats démontrent le danger qu'il y a à restreindre la compréhension de la dynamique d'intégration des immigrants en analysant le recours à un seul de ces dispositifs. En effet, le recours à l'un ou à l'autre étant fortement corrélé à la langue, et conséquemment au pays d'origine, l'analyse du recours à l'aide sociale, à la francisation ou aux prêts et bourses de façon indépendante pourrait amener à des conclusions erronées. De la même façon, le choix des politiques à mettre en place pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle des immigrants doit prendre en compte l'ensemble des dispositifs existants.

Annexe : Précisions méthodologiques

L'objet de l'étude et les populations examinées

L'étude visait à examiner le recours à l'aide sociale, entre 1996 et 2005, par les immigrants de la catégorie des travailleurs, admis au Québec entre 1996 et 2004. Plus précisément, il s'agissait d'explorer le processus d'entrée et de sortie de leur première présence à l'aide sociale, entre 1996 et 2005, ainsi que leur présence à cette aide, au fil du temps.

Pour ce faire, les données utilisées ont été les suivantes :

- **Pour la population à l'étude dans son ensemble** : les immigrants, requérants principaux ou conjoints, de la catégorie des travailleurs, admis au Québec entre 1996 et 2004, réputés toujours présents au Québec en janvier 2006, selon le jumelage effectué entre le fichier des admissions permanentes du MICC et le fichier des bénéficiaires de la RAMQ. Ce fichier comporte diverses caractéristiques des personnes au moment de leur admission au Québec. Dans le rapport, cette population est désignée comme étant « les immigrants » ou encore comme étant « les immigrants de la population cible » **ou** « les immigrants de la population à l'étude ».
- **Pour la population à l'étude prestataire de l'aide sociale** : les personnes de 18 ans ou plus devenues prestataires de l'aide sociale entre 1996 et 2005, désignées, dans le fichier du MESS, comme immigrants de la catégorie des travailleurs admis au Québec entre 1996 et 2004. Ce fichier comporte certaines caractéristiques identiques à celles que l'on trouve dans les données d'admission du MICC : catégorie, pays de naissance, date de naissance, date d'entrée au pays. Dans le rapport, cette population est désignée sous l'appellation « les prestataires immigrants ».
- **Aux fins de comparaison** : les personnes nées au Canada qui ont eu recours pour la première fois à l'aide sociale entre 1996 et 2004. Dans le rapport, cette population est désignée sous l'appellation « les prestataires natifs ».

Nous avons mesuré les taux de recours à l'aide sociale de la population à l'étude en mettant en parallèle les données des deux premiers univers décrits ci-dessus. Le premier est le dénominateur et le second, le numérateur. Comme le fichier transmis au MICC par le MESS est anonymisé, il n'y a pas eu jumelage formel de données. Cette mesure n'est donc pas rigoureusement précise. Elle est approximative, pour les raisons suivantes :

- Pour chaque cohorte d'admissions, la mesure de la présence effective au Québec a pu varier d'une année à l'autre. Pour simplifier les calculs, toutefois, c'est la présence en janvier 2006 qui a été retenue. Le biais ainsi introduit est sans doute mineur, car on sait que les migrations secondaires des nouveaux immigrants constituent un phénomène qui se produit généralement assez tôt après l'admission. En ne retenant, dans le dénominateur, que les immigrants toujours présents au Québec en janvier 2006, on surestime sans doute quelque peu les taux de recours à l'aide sociale, car certains immigrants qui ont quitté le Québec en cours de période peuvent au préalable avoir été prestataires de l'aide sociale. Ils se retrouvent ainsi dans le numérateur, mais absents du dénominateur. Si on ne l'avait pas fait, toutefois, on aurait sûrement sous-estimé le taux de recours des immigrants de certains pays, qui sont proportionnellement nombreux à quitter le Québec après leur arrivée. Dans leur cas, le dénominateur aurait été artificiellement trop élevé, réduisant ainsi de beaucoup les taux de recours. Il s'agissait donc de la méthode la plus précise pour prendre équitablement la mesure des taux de recours différenciés par pays de naissance.
- Dans le fichier des prestataires du MESS, seuls sont inscrits les adultes de 18 ans et plus, sans autre précision. Pour faire le parallèle, n'ont été retenus dans le fichier des admissions du MICC que les requérants principaux et les conjoints. Ces deux concepts ne recouvrent pas tout à fait la même réalité. Des tests ont toutefois été effectués afin de s'assurer que le biais introduit restait minime.
- Le fichier du MICC n'inclut que des immigrants qui se destinaient initialement au Québec. Le fichier du MESS peut éventuellement inclure des immigrants admis initialement ailleurs au Canada et venus ensuite s'établir au Québec. Là encore, le biais potentiel est faible.

La perspective temporelle et les outils utilisés pour en tenir compte

La période couverte par les données disponibles analysées porte sur les années 1996 à 2004 pour ce qui est des admissions, et sur les années 1996 à 2005 pour ce qui est de la présence à l'aide sociale. C'est donc dire que la perspective temporelle observable est asymétrique : selon l'année d'arrivée au Canada, on disposera, le cas échéant, d'une fenêtre temporelle variant d'une à dix années de résidence. On pourra donc « observer »²² le comportement des immigrants admis en 1996 pendant une période pouvant aller de neuf à dix années complètes, tandis que pour les immigrants admis en 2004, la période observable

²² On entend ici par « observer », le fait de comparer certaines caractéristiques des immigrants prestataires avec les caractéristiques correspondantes de l'ensemble des immigrants admis. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une « observation » puisque les données des deux fichiers ne sont pas jumelées.

sera d'au moins un an, mais d'au maximum deux. Contrairement à une analyse longitudinale classique, où tous les individus sont observés pendant une même durée, une telle étude asymétrique requiert d'effectuer le plus systématiquement possible les analyses en fonction de la durée de résidence. Cette durée est calculée pour chaque individu présent dans les fichiers utilisés, soit, selon le cas, à partir de son arrivée au Québec, soit à partir du début de sa première présence à l'aide sociale.

Outre les compilations statistiques classiques (tableaux de fréquence, taux de recours), le présent rapport utilise deux outils qui permettent d'illustrer le processus de recours à l'aide sociale par les populations cibles : les courbes de survie et les séries chronologiques.

La **courbe de survie** (graphiques 3 à 6 et 9 à 11) est un outil qui permet de suivre la progression de la probabilité qu'un événement se produise dans la vie d'un groupe d'individus, et ce, si on le souhaite, en fonction de l'une ou l'autre caractéristique de ces individus (pays de naissance, année d'admission, etc.). Dans le présent rapport, l'événement en question, c'est soit le début d'une première période de recours à l'aide sociale, soit la fin de cette première période. Nous avons construit des courbes de survie pour illustrer le processus d'entrée à la première période de recours à l'aide sociale chez les immigrants de la population cible. Nous avons aussi construit des courbes de survie pour illustrer le processus de sortie de cette première période, chez les prestataires immigrants et chez les prestataires natifs; les natifs retenus aux fins de comparaison sont ceux qui ont eu recours à l'aide sociale pour la première fois entre 1996 et 2004 (voir détails plus haut).

Quant à la **série chronologique** (graphiques 7, 8 et 12), elle permet d'illustrer dans quelle proportion les individus d'un groupe, au fil du temps, se trouvent dans une situation donnée, à savoir, dans le cas qui nous intéresse ici, être prestataire de l'aide sociale. Lorsque la durée observable n'est pas la même pour l'ensemble des individus pris en compte, il s'agit d'une probabilité et non d'une proportion, parce que le nombre d'individus observés diminue au fur et à mesure que le temps passe. C'est le cas lorsqu'on inclut, sur une même courbe, des individus appartenant à des cohortes d'admission différentes. Au fur et à mesure que les individus sortent de l'observation, ils sont réputés avoir la même probabilité d'être ou de ne pas être dans la situation donnée que ceux qui sont encore observés. Le « n » indiqué ne renvoie donc qu'au nombre d'individus observés au tout début de la période. Ce nombre diminue sans cesse par la suite. En revanche, lorsque la durée observable est la même pour tous les individus d'un groupe donné, dans le cas d'une cohorte annuelle, par exemple, il s'agit d'un taux, d'une proportion, au fil du temps. Nous avons construit des séries chronologiques pour illustrer la présence à l'aide sociale, au fil du temps, de la population à l'étude dans son ensemble. Aux fins de comparaison, nous avons en outre mis en parallèle des séries chronologiques illustrant, d'une part,

la présence à l'aide sociale du groupe des prestataires natifs et, d'autre part, celle du groupe des prestataires immigrants.

Nous avons également effectué des **analyses multivariées (régressions)** pour déterminer, dans la mesure du possible, quels sont les facteurs (les caractéristiques) les plus susceptibles de prolonger la durée du recours à l'aide sociale, tant chez les prestataires immigrants que chez les prestataires natifs.